LA CLEF DU CABINET

DES PRINCES DE L'EUROPE,

Ou Recuëil Hiſtorique & Politique ſur les Matieres du tems.

AVRIL 1726.

A LUXEMBOURG,
Chez ANDRE' CHEVALIER, Imprimeur de Sa Majeſté Imperiale & Catholique, & Marchand Libraire.

M. DCC. XXVI.

Avec Privilége de Sa Sacrée Majeſté Imperiale & Catholique, & Approbation du Commiſſaire Examinateur.

AVIS AU PUBLIC.

CE Journal continuera de paroître regulièrement au commencement de chaque mois ; les Sçavans & les curieux ſont invitez de vouloir bien communiquer leurs ouvrages, tant de Litterature que de Politique, & autres piéces qui pourront intereſſer & être agréables au Public ; on n'aura qu'à adreſſer les Paquets (francs de port) au Sieur André Chevalier, Imprimeur de Sa Maj. Imp. & Cath. & Marchand Libraire à Luxembourg, chez qui ledit Journal s'eſt toujours imprimé, & où il s'imprime encore actuellement depuis ſon origine : on en trouve chez lui le fond qui a commencé en Juillet 1704. de même que le Suplément en 2. Volumes, qui remonte juſqu'à la Paix de Riſvick. Ceux qui voudront en faire des corps complets & avoir des mois ſeparez, peuvent s'adreſſer à lui comme à la ſource ; il leur en fera prix raiſonnable.

L'on trouve auſſi chez ledit Chevalier un grand aſſortiment de Livres, tant de ſes impreſſions, que de tous Païs : de même que les Memoires des Sciences & des Arts de Trevoux, tant corps complets que mois ſeparez, & differens Journaux Litteraires, Hiſtoriques & Politiques, comme Republiques des Lettres, Hiſtoire des ouvrages des Sçavans, Hiſtoire critique de la Republique des Lettres, l'Europe ſavante, &c.

LA CLEF DU CABINET DES PRINCES DE L'EUROPE,

Ou Recuëil Hiſtorique & Politique ſur les Matieres du tems.

Avril 1726.

ARTICLE I.

Contenant quelques nouvelles de Litterature, & autres Remarques curieuſes, depuis le mois dernier.

I. ON a vû dans ces Memoires par les differentes piéces qui y ſont produites, combien l'érection de la Compagnie d'*Oſtende* dans les *Païs-Bas Autrichiens*, a allarmé la Republique d'*Hollande*: combien on a formé d'obſtacles à ſon établiſſement, & enfin ſes progrez & ſon affermiſſement par la puiſſante protection que lui accorde l'Empereur. Juſques-là, les remontrances des Etats Generaux des *Provinces-Unies* n'ayant pas eu d'effet, L. H. P. attendoient du tems & des conjonctures quelque changement qui leur fût favorable; mais le dernier Traité de Commerce conclu à *Vienne* entre l'Empereur & le Roi d'*Eſpagne*, & qui accorde à cette même Compagnie des avantages ſi conſiderables, a renouvellé leurs inquiétudes. Il paroit à ce ſujet un Memoire preſenté à S. M. Catholique par Mr. vander Meer, leur Ambaſſadeur à la Cour de *Ma-*

drid, qui doit trouver place ici. C'eſt par ces pièces originales que l'on reconnoit au juſte l'état preſent des affaires de l'*Europe*, & beaucoup mieux que par les reflexions vagues que l'on pourroit faire. Voici le Memoire en queſtion.

Memoire preſenté au Roi d'Eſpagne par l'Ambaſſadeur d'Hollande, au ſujet du dernier Traité de Commerce conclu à Vienne, par raport à la Compagnie d'Oſtende.

SIRE,

LE Souſſigné Ambaſſadeur de Leurs Hautes Puiſſances vient repreſenter trés-reſpectueuſement à Vôtre Majeſté, qu'ayant reçu ordre de ſes Maîtres de faire des remontrances à V. M. au ſujet du Traité de Commerce conclu depuis peu avec l'Empereur, il ne peut ſe diſpenſer de s'acquiter d'abord d'une Commiſſion ſi importante, & au ſuccés de laquelle L. H. P. s'intereſſent autant que la Puiſſance qui eſt Garante du Traité de *Barriere*.

D'autant que les Traitez ſont regardez comme la baſe & le fondement de la réünion des Nations & des Puiſſances, il eſt juſte & équitable que chaque Partie contractante les obſerve comme une Loi inviolable, non ſeulement en ne ſouffrant point qu'ils ſoient enfreints ouvertement, ni changez en aucune maniere, mais encore en ne permettant point à leurs Miniſtres d'employer des ſubterfuges pour donner au contenu des Articles, un ſens oppoſé à celui qui avoit été compris, lors des Conventions reciproques. C'eſt par ces marques de bonne Foi que L. H. P. ont en tout tems exécuté trés-religieuſement tout ce qui a été contracté avec elles, ſans enfreindre ou changer la moindre partie d'aucun des Articles, quels qu'ils ſoient; s'impoſant à Elles-mêmes cette regle, de reparer toutes infractions, & d'en donner ſatisfaction lorſqu'on en porte des plaintes, & de faire punir ſeverement tous ceux de leurs Sujets qui ont la hardieſſe de s'écarter de l'obſervation litterale de leurs

Ordonnances : Et quant à des engagemens avec d'autres Puiſſances, au préjudice de leurs Alliez, Elles ont donné des marques éclatantes de leur attachement aux interêts de V. M., en rejettant unanimement tous les avantages qui leur avoient été offerts pour entrer dans la *Quadruple-Alliance*.

Mes Maîtres, *Sire*, s'étoient flattez, qu'aprés une marque ſi éclatante de leur haute eſtime, ils auroient trouvé dans la Perſonne de V. M., non ſeulement un Allié, mais auſſi un veritable Défenſeur contre tous ceux qui tâcheroient de faire quelque changement dans les Traitez à leur préjudice.

Cependant ils ont preſentement la douleur de voir les affaires tellement changées de face, que bien loin d'être ſoutenus par V. M. dans leurs droits indiſputables par raport à leur Commerce aux *Indes*, ils trouvent dans vôtre Perſonne Royale le Défenſeur d'une Compagnie, dont le Commerce ne peut ſubſiſter ſans détruire celui de leurs Sujets & Habitans ; & quelques ſubterfuges que les Miniſtres de V. M. puiſſent chercher, en diſant : *Qu'on n'a rien accordé à l'Empereur qui ne ſoit conforme aux anciens Traitez* ; il eſt néanmoins facile de prouver, que cela ne peut ſe faire ſans une explication forcée, & oppoſée aux termes des Articles : car ſi on les prend à la lettre & dans le ſens qu'ils ont été couchez, chacun voit clairement combien ce nouveau Traité de Commerce eſt éloigné du but des Puiſſances qui ont conclu les Traitez de *Munſter* & d'*Utrecht*, aprés tant de rudes Guerres & tant de ſang répandu pour le maintien des droits de la Republique, tant par raport à leur Navigation aux *Indes*, qu'à l'égard de leur Commerce en general.

J'en viens, *Sire*, à la preuve : par les Articles 2. & 3. du Traité de *Vienne* il eſt accordé *à tous les*

Vaiſſeaux de Guerre & Marchands appartenans à S. M. I. & à ſes Sujets, de frequenter les Ports & Villes des Etats de l'Eſpagne, (*y compris même ceux des* Indes) *& d'y prendre des rafraichiſſemens, proviſions, & generalement tout ce dont ils pourroient avoir beſoin pour continuer leur voyage*; avec cette ſeule reſtriction, *qu'ils ne pourront y exercer aucun Commerce.*

Il eſt dit dans le 23. Article du même Traité, *que les Sujets de S. M. I. pourront introduire & débiter dans les Etats & Païs de* l'Eſpagne, *tous les Effets, Marchandiſes & productions qu'ils aportent des* Indes; *moyennant qu'ils faſſent voir par un Certificat de la Compagnie des* Indes *des* Païs-Bas Autrichiens, *que ces Effets, Marchandiſes ou productions ſont du crû de leurs Colonies & Conquêtes:* accordant en outre aux Sujets de l'Empereur, *tout ce qui a été cedé aux Hollandois par le Traité de* Munſter *en 1648., enſuite par des Conceſſions particulieres en 1663., & en dernier lieu par le Traité d'*Utrecht *en 1714.*

Le 47. Article dudit Traité accorde pareillement aux Sujets de l'Empereur, *tout ce que les Anglois ont obtenu en 1667., 1670., 1713., & en dernier lieu par un certain Traité ou Convention dont la datte n'eſt point exprimée*; avec addition, *que tous ces Traitez ſerviront de regle dans les cas douteux, ou dans ceux qui ne ſeroient pas exprimez clairement.* Il n'eſt pas non plus declaré, ſi l'admiſſion des Sujets de S. M. I. dans les Etats de la Couronne d'*Eſpagne*, doit s'entendre ſeulement des Rades, Villes & Ports de V. M. en *Europe*, ſans y comprendre ceux des *Indes*; quoique cette reſtriction ſoit trés-expreſſément ſpecifiée dans les Traitez qui ont été contractez avec L. H. P. mes Maîtres: en ſorte que ſous ce prétexte, les Sujets

de

de l'Empereur pourroient joüir de plus grands avantages qu'aucune autre Nation: puis qu'on n'a jamais permis à perſonne ſous quelque prétexte que ce ſoit, d'aller dans les Ports & Villes de V. M. aux *Indes*; & pour preuve que cela a été obſervé avec une rigueur extraordinaire de la part des Eſpagnols, il ſuffira d'en raporter l'échantillon ſuivant.

En 1687. un Vaiſſeau de la Compagnie Hollandoiſe des *Indes Orientales* ayant pris à bord deux Religieux qui avoient fait naufrage ſur les Côtes de la *Chine*, & les ayans ramené à leur priere aux *Iſles Philippines*, le Capitaine demanda à cette occaſion au Gouverneur de cette Contrée, la permiſſion de prendre un peu d'eau, à cauſe qu'elle lui manquoit par le grand détour qu'il avoit été obligé de faire pour mener ces Religieux où ils avoient ſouhaité d'être tranſportez; mais bien loin d'obtenir ſa demande, il reçut ordre de ſe retirer inceſſamment.

Ce qui (ſans faire attention à l'ingratitude du Gouverneur) eſt une preuve évidente, que les Rois d'*Eſpagne* n'ont jamais entendu que les Ports & Villes des *Indes* fuſſent compris dans la permiſſion accordée de naviger vers les Ports de leur domination. Cet Article ayant donc été accordé aux Vaiſſeaux de l'Empereur, c'eſt une infraction manifeſte au Traité de *Munſter*.

Le 36. Article du Traité de *Vienne* eſt de la même nature, puiſque V. M. (outre ce qui eſt raporté ci deſſus) donne aux Sujets de S. M. I., non ſeulement tout ce qui a été accordé, mais encore cedé aux Habitans de la Republique par le Traité de *Munſter*, tant à l'égard des *Indes*, qu'autrement: ce qui eſt auſſi directement oppoſé au 5. Article dudit Traité de *Munſter*, où il eſt

dit

dit, *que les Eſpagnols borneroient leur Navigation dans les limites qu'ils avoient du tems du Traité, ſans pouvoir l'étendre plus loin dans les* Indes; ce qui a été ainſi confirmé par la Paix d'*Utrecht* en 1714.

Ces Articles prouvent évidenment, *qu'il ne doit point être fait de part ni d'autre aucun changement dans cette Navigation, ſoit par les propres Sujets des Parties contractantes, ou par ceux de quelqu'autre Puiſſance qui n'eſt pas compriſe dans le 5. Article du Traité de* Munſter. De plus le 10. Article du Traité d'*Utrecht* declare, *que les prérogatives par raport à la Navigation & au Commerce des* Indes Occidentales, *compriſes dans le 5. Art. dudit Traité de* Munſter, *n'auront lieu qu'à l'égard des deux Hautes Puiſſances contractantes & de leurs Sujets*, c'eſt à-dire, l'*Eſpagne*, & la *Republique*, ſans y comprendre aucun autre. Le veritable ſens & l'intention de ces paroles paroiſſent clairement dans la ſuite par le raport des Plenipotentiaires audit Congrés d'*Utrecht*, inſeré dans le Journal qui ſe trouve parmi les Actes de cette Negociation, étant dit par raport au 5. & 6. Articles du Traité de *Munſter*, que l'intention des Plenipotentiaires de V. M. étoit que les S. E. G. des *Provinces-Unies* des *Païs-Bas*, & leurs Habitans, devoient de droit joüir des avantages ſtipulez par ce Traité; mais que les autres Nations, & particulierement les Villes *Anſeatiques*, n'en devoient point joüir: preuve certaine que l'excluſion ou la non-admiſſion des autres Nations à la joüiſſance de ce qui a été ſtipulé par le 5. Article, au ſujet de la Navigation & du Commerce aux *Indes Orientales*, a été l'unique but de ce Traité.

La ſuite pour le mois prochain.

II.

II. *Paris.* Un particulier de cette Ville, nommé le Sr. Barfleur, qui prétend avoir acquis la ſçience de prédire les vents impetueux, les tempêtes & les orages, donna dés le 6. Decembre dernier à l'Abbé Raguet, Directeur de la Compagnie des *Indes*, & à pluſieurs autres perſonnes de diſtinction, avis de la violente tempête qui ſe fit le 18. du même mois. Il a prédit de même & avec la même juſteſſe, un vent terrible qui s'eſt fait ſentir le 4. Janvier en *Ruſſie*, en *Suede*, dans la Mer *Baltique* & celle du *Nord*, & l'orage du 9. du même mois, qui courut depuis *Vienne* juſqu'à *Londres*, & depuis *Lion* juſqu'à *Amſterdam.*

Mrs. de l'Obſervatoire travaillent à un nouveau Siſteme ſur la réünion des Etoilles, par raport aux changemens inoüis qu'on remarque depuis quelques années dans les ſaiſons. Comme ils reçoivent des remarques & des Memoires de tous les Païs, on s'attend que cet Ouvrage ſera trés-curieux.

Le Bibliotecaire de la Biblioteque de *St. Germain des Prez*, eſt actuellement occupé à dreſſer un Catalogue fort exact de tous les Livres & Manuſcrits de cette fameuſe Biblioteque pour le rendre public. On ne peut faire un preſent plus agréable aux Sçavans.

La Préſidente Druillet de *Thouloufe*, ſi celebre par ſes Ecrits en Vers & en Proſe, & par la délicateſſe de ſon eſprit, promet dans peu un Recuëil general de ſes Ouvrages que l'on attend avec impatience.

Le Maréchal de Villeroi a augmenté de 500. livres la penſion qu'il donnoit déja au celebre Mr. de la Monnoye, Membre de l'Academie Françoiſe.

L'Abbé Camuſet travaille à un nouveau Dictionnaire Critique pour ſervir de ſuplément à celui de feu Mr. Bayle.

On

On imprime à *Paris* par ſouſcription chez de la Roche, Cavelier Fils, Robuſtel, &c. *Les Poëſies d'Horace*, diſpoſées ſuivant l'ordre cronologique, & traduites en François, avec des remarques & des Diſſertations Critiques, par le R. P. Sanadon de la Compagnie de *Jeſus*. Les ſouſcriptions ſeront ouvertes juſqu'au premier Avril de cette année 1726., & on promet l'Ouvrage achevé pour le mois de Mars 1727. Ce ſera un *in quarto* en 2. volumes.

Une Demoiſelle de Grangeron, demeurant à *St. Amand* ſous *Mouron*, prés de *Bourges*, a preſenté à la Reine un Crucifix de 16. poulces de hauteur, qui paſſe pour un chef-d'œuvre & un miracle de l'Art & de la Nature, & que S. M. a fait placer dans ſon Cabinet. Il eſt ſculpté ſur le plus bel Albâtre d'*Egypte*. La draperie eſt d'un blanc parfait, & tranſparent comme du Criſtal. Le Corps du *Chriſt* eſt d'un vray couleur de chair; le Côté ſur lequel il eſt penché paroiſſant tout meurtri. Ce qu'il y a de plus particulier eſt, que le coloris du ſang à travers les veines, ſe trouve marqué dans le Marbre même. L'attitude & l'expreſſion de la Tête ſont admirables. Enfin c'eſt une piéce précieuſe tant par raport à la matiere, que par la maniere dont elle eſt travaillée.

III. *Petersbourg*. Un Artiſte Ruſſien, qui n'eſt jamais ſorti du Païs, a preſenté à l'Academie établie en cette Ville des Globes terreſtres & celeſtes de ſa façon, que Mr. de Liſle a trouvez fort bien faits. Cette Societé continuë ici ſes Conferences avec beaucoup de ſuccés; & ceux qui s'attachent à la Philoſophie naturelle, trouvent dans les vaſtes Etats de S. M. Czarienne, une ample matiere à leurs recherches. On a déja raſſemblé un trés-beau Cabinet de choſes rares & curieuſes, particuliere-

ment

ment de celles que produit la Mer *Caſpienne*; & le Roi de *Pologne* en ayant entendu parler, a fait prier S. M. de lui en envoyer pour enrichir ſon Cabinet à *Dreſde*. On a aporté ici depuis peu des Provinces voiſines de la *Chine* une quantité de Sable d'or, qui a été trouvé fort peſant & trés-précieux.

IV. Le mot de l'Enigme du mois dernier eſt la *Charuë*.

ENIGME.

Comme à toute heure je puis naître,
A toute heure je puis mourir;
Un doux ſouris me donne l'être,
La vieilleſſe me fait perir.
De toutes les ſocietez
Je fais les charmantes delices;
Quelquefois je fais leurs ſuplices,
Le tout ſelon mes volontez.
Quoique je faſſe du fracas,
Je ſuis pourtant ſans équipage,
Et regne ſur tous les Etats
Sans avoir du bien en partage.

ARTICLE II.

Contenant ce qui s'eſt paſſé de plus conſiderable en ESPAGNE, & en PORTUGAL, depuis le mois dernier.

I. *Eſpagne.* Le Roi ne donne au *Pardo* Audience à aucun de ſes Miniſtres: S. M. n'y confere qu'avec le Duc de Riperda qui eſt chargé du détail de preſque toutes les affaires de cette Monarchie, ayant le Département de la Juſtice, de la Police,

Police, des Finances, de la Guerre, de la Marine & du Commerce; & le ſeul Marquis de Grimaldo eſt admis à ces Conferences. Le 15. Janvier le Comte de Kôningſeck, Ambaſſadeur de l'Empereur, arriva à la Maiſon de plaiſance du Comte d'Aguilar, ſituée à une lieuë de *Madrid*, où il comptoit reſter juſqu'à ce que l'Hôtel d'*Altamira* qu'on lui prépare en cette Ville fût meublé; mais S. M. lui ayant fait offrir par ſon Grand Ecuyer un logement à un quart de lieuë du *Pardo*, S. Exc. l'a accepté pour être plus à portée de la Cour. Le 16. elle eut ſa premiere Audience particuliere du Roi, de la Reine, du Prince des Aſturies, & des Infants; & le 17. elle reçut les complimens de pluſieurs Grands & des Miniſtres étrangers, auſquels elle avoit fait notifier ſon arrivée. Le 20. on celebra par une magnifique Fête, l'anniverſaire de la Naiſſance de l'Infant Dom Carlos qui entra dans ſa onziéme année; & tous les Miniſtres Etrangers, à l'exception de ceux d'*Angleterre* & d'*Hollande* qui ne parurent pas ce jour-là au Palais, eurent l'honneur de complimenter à cette occaſion L. M. & S. A. R. On a dépêché un Exprés à l'Envoyé de S. M. à *Petersbourg*; & cette Cour paroit en fort bonne intelligence avec celle de *Ruſſie*.

II. Les deux grands objets de cette Couronne ſont, à ce que l'on peut entrevoir, de s'en tenir religieuſement aux derniers Traitez conclus avec l'Empereur, d'entrer dans toutes les Alliances qui pourroient contribuer à les fortifier, & en même-tems de ne troubler en aucune maniere la Paix dont joüit actuellement l'*Europe*. Le Roi s'eſt déja, dit-on, expliqué plus d'une fois en termes très-précis là-deſſus; & le Miniſtere qui eſt actuellement à la tête des affaires, entre dans toutes les vûës de

de ce Monarque d'une maniere capable de diſſiper tous les ombrages qu'on pourroit avoir conçu de cette union. Les Gardes du Corps qui avoient été envoyez en *Catalogne*, ont eu ordre de revenir en *Caſtille*; & les Troupes qui s'étoient avancées ſur les Frontieres de *France*, ſe ſont retirées en *Arragon*. Cependant on ſe tient toujours ici ſur la défenſive, & on continuë tous les préparatifs neceſſaires pour mettre une nombreuſe Flotte en état de tenir la Mer au Printems prochain: précautions qui paroiſſent d'autant plus prudentes, que toute l'*Europe* eſt en mouvement, & que le calme ne peut lui être tout-à-fait rendu, qu'aprés avoir eſſuyé les longueurs des Négociations, toujours épineuſes, & ſur le ſuccés deſquelles on ne peut faire un fond certain.

III. Une des principales attentions du Duc de Riperda, depuis ſon entrée dans le Miniſtere, eſt de faire fleurir le Commerce de ce Royaume, d'augmenter les Fabriques déja établies, & d'en établir de nouvelles. Pour cet effet on invite les Etrangers experimentez dans les Manufactures de venir dans ce Royaume: on leur promet des recompenſes proportionnées à leurs talens, & au ſervices qu'ils ſeront en état de rendre, & ils doivent s'adreſſer à S. Exc. qui a ordre de leur procurer toutes les aiſances & les commoditez neceſſaires pour leurs établiſſemens. Ce Seigneur vient d'être fait Grand d'*Eſpagne* de la premiere Claſſe, & a eu l'honneur de ſe couvrir pour la premiere fois en cette qualité devant le Roi. Dom Lucas Spinola a été fait Directeur General de l'Infanterie. Le Duc de Bagnos qui étoit nommé à l'Ambaſſade de *Portugal*, en a été diſpenſé à cauſe de ſon Duché d'*Aveyra* ſitué en ce Royaume, ce qui le fait conſiderer comme un Sujet de S. M. Portugaiſe;

&

& le Marquis de Balbazes eſt nommé en ſa place. C'eſt le Marquis d'Abrantes qui eſt chargé d'aporter de la part du Roi de *Portugal*, les preſens deſtinez a l'Infante d'*Eſpagne*, & ce Seigneur qui ſera revêtu du caractere d'Ambaſſadeur Extraordinaire, eſt attendu ici de jour à autre; une partie de ſes Equipages étant deja arrivée. Il fait en ce Païs un froid exceſſif; ce qui n'étonne pas peu les Eſpagnols, peu accoutumez à ſe précautionner contre les rigueurs de l'Hyver, & à les reſſentir. Ce dérangement de ſaiſon a cauſé beaucoup de maladies, dont quantité de perſonnes meurent journellement.

IV. On a publié un Decret du Roi portant augmentation de 25. ſols ſur les Piſtolles d'*Eſpagne*. Les raiſons qui ont porté S. M. à prendre cette précaution, ſont contenuës dans ledit Decret, dont voici la ſubſtance.

Decret du Roi pour l'augmentation des Piſtoles d'Eſpagne.

L'Affection que j'ai pour mes Sujets me porte à chercher tous les moyens imaginables de les faire reſſentir de la Paix qu'il a plû à Dieu d'accorder à ce Royaume; & la ſortie des Eſpeces les privans des avantages qu'ils retireroient ſi les Monnoyes circuloient uniquement dans l'étenduë de cette Monarchie; j'ai voulu prévenir les inconveniens de cette ſortie des Monnoyes, & j'ai jugé que l'expedient le plus propre pour y parvenir étoit d'en hauſſer le prix. A ces Cauſes, *j'ai reſolu que l'Ecu d'or ou la Piſtole, qui juſqu'à preſent ne paſſoit que pour 16. Reaux de Plata, en vaudra 18. à l'avenir, les doubles Piſtoles 36. Reaux, les Quadruples 72., & le reſte à proportion; voulant que la preſente Ordonnance ſoit ponctuellement obſervée dans tous les Païs & Etats de cette Monarchie, ſans aucune alteration ou interpretation contraire. Et pour prévenir*

nir tous les doutes qui pourroient naître à cette occaſion, ma volonté eſt que les payemens dont les Obligations auront été fournies, & qui ſe devoient faire en Eſpeces d'or ſur le pied dont on ſera convenu, ſe feront effectivement dans les mêmes Eſpeces d'or, & au même prix qu'elles valoient dans le tems que les Obligations ont été faites, & non pas ſur le pied de l'augmentation preſente. Fait au Pardo *le 14. Janvier 1726.*

Le Conſeil de *Caſtille* avoit fait là-deſſus des remontrances à S. M., & les peuples refuſoient dans le commencement de ſe conformer à ce Decret; cependant l'augmentation n'a pas laiſſé d'avoir lieu. Il eſt vrai que rien n'eſt plus rare que de voir en ce Païs de pareilles variations; mais il étoit neceſſaire d'arrêter le cours d'un abus, dont des voiſins alertes ſçavoient profiter avec avantage.

V. Il ſe tint le 29. un grand Conſeil au *Pardo* en preſence du Roi, auquel aſſiſterent pluſieurs Grands qui y avoient été apellez, & les Miniſtres ordinaires. Un des principaux avoit opiné de déclarer la Guerre, mais le Roi ayant, dit-on, pris la parole, allegua de ſi fortes raiſons contre cet avis, que tout le Conſeil fut du ſentiment de S. M. On parle de reformer les Gardes Vallones & Italiennes, & que les Ducs de Bournonville & d'Atri qui les commandent, ſeront remplacez par des Officiers Eſpagnols. Une autre nouvelle qui n'eſt pas plus certaine que la précedente, eſt, que le Roi va créer un nouvel Ordre de Chevalerie, ſous le nom de *St. Philippe*, & que S. M. abandonnera entierement à l'Empereur celui de la *Toiſon d'or*. Le Marquis Patigno, Intendant General de Marine, eſt nommé pour aller réſider à *Bruxelles*, & mettre la derniere main aux affaires qui avoient été ci-devant entamées par le feu Marquis

de

de Beretti-Landi: aprés quoi ce Miniſtre paſſera, dit-on, à *Londres* avec le caractere d'Ambaſſadeur de S. M. auprés du Roi de la *Grande Bretagne*. Le Marquis de Caſtel-Fuerte, Vicetoi du *Perou*, a été gratifié d'une groſſe penſion, outre ſes apointemens ordinaires qui ſont trés-conſiderables; Dom Nicolas de Hinioioſa a été fait Conſeiller du Conſeil des Finances, & continué dans la Direction de la Treſorerie generale; & le Duc de Riperda a réduit à 12. les Commiſſaires de ce Bureau qui étoient auparavant au nombre de 72. On meuble le Palais du Prince Pio pour le Prince Emanuel de Portugal qui eſt attendu de *Vienne*. Le Roi lui donne une Maiſon, & lui fournit une penſion convenable pour ſon entretien. On travaille déja à de riches livrées pour ſes Domeſtiques; & S. M. en attendant ſon arrivée lui fait préparer un magnifique ſervice de vaiſſelle d'argent. Le Prince de Naſſaw-Siegen, de la branche Catholique Romaine, eſt ici, où il ſe tient *incognito* ſous le nom de Comte de *Châlons*, & ſollicite quelques prétentions qu'il a à la Cour. Le Comte de Kôningſeck eut encore dernierement une Audience particuliere du Roi au *Pardo*, aprés laquelle on dépêcha un Exprés à la *Haye* avec de nouvelles inſtructions pour le Miniſtre de S. M.

VI. Le Roi revint le 31. du *Pardo* en cette Ville, avec toute la Famille Royale, pour aſſiſter à la Proceſſion ſolemnelle qui ſe fit le jour de la *Chandeleur*; & le 2. Fevrier aprés-midi L. M. & les Infants retournerent au *Pardo*. Le 4. il ſe tint un grand Conſeil qui dura deux heures entieres, & à l'iſſuë duquel le Duc de Riperda dépêcha un Exprés à la Cour de *Vienne*: le lendemain l'Ambaſſadeur de la *Grande Bretagne* en fit auſſi partir un pour *Londres*. On ne fait plus de miſtere ici de

de l'Alliance offenſive & défenſive qui ſe négocie entre l'Empereur, l'*Eſpagne*, & la Czarine : on ajoute même que cette Princeſſe s'engage de mettre l'Eté prochain en Campagne une Armée de 70. mille hommes, & en Mer une Flotte de 50. Vaiſſeaux de guerre. On aſſure auſſi que le Roi ſe charge de payer tous les ans à l'Empereur un Subſide de trois millions d'Ecus pendant un certain tems; & que S. M. a pris de ſi juſtes meſures pour la tranquillité commune, qu'il n'y a aucune aparence de Guerre, au moins pour cette année. On a rendu publique une Lettre écrite par le Roi aux Etats Generaux des *Provinces-Unies* le 26. Janvier dernier; on verra d'un coup d'œil dans cet Ecrit les diſpoſitions de cette Couronne, par raport à la conjoncture preſente. En voici le contenu.

Trés-chers & grands Amis,

Lettre du Roi d'Epagne aux Etats Generaux des Provinces Unies.

*POur donner à vôtre Republique une nouvelle marque de l'affection ſincere & de la veritable amitié que je conſerve pour elle, je n'ai pas voulu cacher à vos Seigneuries le deſir extrême que j'aurois de maintenir autant qu'il dépend de moi la paix & la tranquillité ſi neceſſaire à toute l'*Europe. *C'eſt dans cette vûe que j'ai envoyé ordre à mon Miniſtre qui réſide à la* Haye, *d'offrir à V. S. ma Médiation Royale, pour terminer à l'amiable les differends ſurvenus entre l'Empereur & vôtre Republique par raport au Commerce d'*Oſtende; *en remontrant en même tems à V. S. que l'acceſſion au Traité d'*Hannover *pourroit un jour apporter quelque alteration à la bonne intelligence & amitié étroite qui a ſi heureuſement ſubſiſté juſqu'à preſent à l'avantage des Sujets de mon Royaume, & ceux de vôtre Republique.*

*Et comme de mon côté je ſuis diſpoſé à conſerver une amitié ſi ferme & ſi précieuſe, fondée ſur les avantages reciproques du Commerce, je trouve neceſſaire de notifier à V. S., qu'en cas de Guerre ou d'offenſe faite à Sa Majeſté Imperiale, je ſuis obligé de l'aſſiſter & de venger les injures qu'Elle pourroit recevoir de ſes ennemis, comme étant faites à moi-même, en vertu de nôtre union, qui ne fait de nos interêts qu'une même cauſe. C'eſt ce que j'exécuterai pleinement & exactement, en declarant la Guerre à quiconque la declarera à l'Empereur; & en tenant pour mes ennemis les ennemis de S. M. I., dans la certitude où je ſuis que Sadite Majeſté Imp. fera la même choſe de ſon côté, & qu'il n'y a pas de plus ſûr moyen d'aſſurer une Paix ſolide & durable dans l'*Europe, *que de maintenir ainſi une juſte balance entre les Puiſſances, afin d'affermir en même-tems la liberté ſi deſirée & ſi chere à tous leurs Sujets.*

J'eſpere que V. S., par le grand interêt qu'elles ont à cette Cauſe, & par leur inclination pour la tranquillité publique, contribuëront de leur côté en tout ce qui dépendra d'elles à la conſervation d'un bien ſi précieux; que pour cet effet elles y travailleront avec moi, & qu'elles prendront les engagemens les plus convenables & les plus avantageux à nos Sujets reciproques. Je finis, en priant Dieu qu'il vous ait, trés chers & grands Amis, *en ſa ſainte & digne garde. De* Vos Seigneuries, *le trés-bon Ami.*
MOI LE ROI.

Rien n'eſt ſi précis que cette Déclaration. On voit tout de ſuite par cette Lettre le peu de ſuccés qu'ont eu les négociations de Mr. vander Meer, Ambaſſadeur des Seigneurs Etats Generaux à la Cour de *Madrid*, & que le Memoire que ce Miniſtre

niſtre preſenta dernierement à S. M. Catholique, concernant le Commerce d'*Oſtende*, n'a pas eu tout l'effet que L. H. P. s'en étoient promis. On en trouve une partie au premier Article de ce Journal, on peut y avoir recours. Nous avons promis la ſuite pour le mois prochain.

VI. Un Seigneur de la Cour qu'on ne nomme pas encore, a, dit on, ordre de s'aller embarquer à *Cadix* ſur une Fregate legere qu'on y équipe, pour paſſer en *Amerique*, & y porter des inſtructions ſecretes à tous les Generaux & Commandans dans les *Indes Occidentales*. Le 5. le Comte de Koningſeck, Ambaſſadeur de l'Empereur, & la Comteſſe ſon Epouſe, qui l'a accompagné en ce Païs, ſe rendirent au *Pardo*, où ils eurent Audience du Roi & de la Reine; & le Duc de Riperda les traita enſuite ſplendidement à dîner. Le 8. le Roi rendit un nouveau Decret qui fut publié le 12., portant augmentation du prix des Eſpeces d'argent: il eſt trop étendu pour trouver place ici. Nous dirons ſeulement que les Eſpeces d'or ayant été augmentées par le Placart du 14. Janvier dernier, dont nous avons ci-devant fait mention dans ce Journal, de 12. & demi par cent, le prix de celles d'argent l'a été de même par ce dernier Decret de 18. & trois quarts. L'Eſcadre Hollandoiſe commandée par le Vice-Amiral Sommelſdich, qui ſe diſpoſoit à retourner en *Hollande*, a reçu ordre de paſſer le reſte de l'Hyver dans les Ports d'*Eſpagne*.

VII. *Cadix*. L'Edit du Roi qui tranſportoit la Chambre de Commerce de *Cadix* à *Seville*, eſt, à ce que l'on aſſure, revoqué, ce qui cauſe une joye inexprimable aux Habitans de cette Ville. Au commencement de Fevrier les deux Vaiſſeaux deſtinez pour *Honduras* mirent à la voile avec

un vent favorable. Le Vice-Amiral Sommelſdick ſe tient depuis quelque tems dans la Baye avec 5. Vaiſſeaux de l'Eſcadre Holiandoiſe qu'il commande.

VII. *Portugal. Lisbonne.* Le Roi a nommé le Marquis d'Abrantez pour aller à la Cour de *Madrid* en qualité de ſon Ambaſſadeur Extraordinaire, & y porter les preſens deſtinez pour l'Infante d'*Eſpagne*. On eſt encore à ſçavoir ſi S. M. entrera dans quelques engagemens. On remarque ſeulement qu'il regne une parfaite harmonie entre Elle & les Cours de *Vienne* & de *Madrid*. Dom François Manuel de Nobrega de Vaſconcellos eſt parti pour aller prendre poſſeſſion de ſon Gouvernement du *Cap Verd*, & 13. Bâtimens Portugais qui ſont ici, n'attendent qu'un vent favorable pour faire voile vers la *Baye de tous les Saints*, *Rio de Jennero*, & autres Ports du *Brezil*.

ARTICLE III.

Contenant ce qui s'eſt paſſé de plus conſiderable en ITALIE, depuis le mois dernier.

I. *Rome*. Il eſt trés-certain que ce n'eſt qu'un ſimple démêlé domeſtique qui a ſeparé la Princeſſe Clementine Sobieski du Chevalier de St. George ſon Epoux, & qui l'a portée à ſe retirer dans un Couvent. Toutes les nouvelles d'*Italie* & d'ailleurs le confirment. On voit une Relation des motifs qui ont occaſionné cette ſeparation, que l'on regarde comme un effet des inſinuations malignes de quelques perſonnes peu affectionnées aux interêts du Chevalier de St. George, auſquelles elle aura

aura trop facilement prêté l'oreille, ou d'une délicateſſe de conſcience, ſur ce que la conduite du Prince ſon Fils étoit confiée aux Lords Es & Dumbar fort attachez d'ailleurs au Prince ſon Epoux, & dont ils poſſedent entierement la confiance: Peut-être tous les deux ont-ils beaucoup de part à cette démarche qui a fait beaucoup d'éclat. Voici la Relation en queſtion, le Lecteur en jugera.

Il y a longtems que les ennemis du Chevalier de St. George ſe ſont appliquez à ſemer des diviſions parmi ceux qui lui ſont le plus dévoüez; & qu'ils ont cherché, par le moyen de ceux qui paroiſſent encore avoir le plus d'attachement pour ſes interêts, à l'engager dans de mauvais pas contre ſon honneur & le bien de ſes affaires. Les ſages meſures qu'il avoit priſes, lui faiſoient croire avec raiſon qu'il n'avoit pas beaucoup à craindre de ces menées; mais ce qui s'eſt paſſé depuis peu ne lui a que trop fait voir le contraire.

Le Chevalier de St. George ſoupçonnoit depuis quelque tems que ces mêmes ennemis auſſi bien que ſes faux amis, ne pouvant l'entrainer dans le piege, tâchoient par des inſinuations malignes d'animer la Princeſſe ſon Epouſe contre ceux de ſes Serviteurs qui lui étoient le plus affectionnez, & particulierement contre celui qui avoit le plus de part à ſa confiance & au maniement de ſes affaires, s'étans ſans doute perſuadez, que ce qu'ils ne pouvoient faire par toute autre voye, ils en viendroient à bout par ce moyen. Ils y ont ſi bien réüſſi, que la Princeſſe ſon Epouſe ne pouvant diſſimuler le chagrin qu'elle avoit conçu contre ces perſonnes auſſi-bien que contre ſon Epoux, il fut facile de reconnoître par ſa conduite qu'elle avoit changé de ſentimens à ſon égard.

Il voulut d'abord imputer cette conduite au

caprice des femmes & au mauvais office qu'on lui rendoit, & il eſperoit de la ſurmonter en la ſuportant avec patience. Il ne changea donc rien dans ſes manieres envers la Princeſſe ſon Epouſe, qui depuis ſon mariage, a toujours été maîtreſſe de ſa bourſe, comme elle l'eſt encore dans les circonſtances étroites où il ſe trouve, & lui laiſſa toujours la liberté d'aller & de venir, de voir qui bon lui ſembloit, & d'entretenir correſpondance avec telles perſonnes qu'elle jugeoit à propos. Il l'exhorta même à ſe procurer plus d'amuſemens & de plaiſirs qu'elle n'avoit paru en ſouhaiter juſqu'alors.

Les choſes étans en cet état, on peut juger de l'étonnement du Chevalier de St. George, lorſqu'une perſonne de conſideration vint lui declarer de la part de la Princeſſe, que s'il ne congedioit le Comte d'Inverneſſ, elle ſe retireroit dans un Couvent, ſans donner néanmoins d'autre raiſon d'une reſolution ſi extraordinaire.

Enfin le Vendredy 2. Novembre la Princeſſe declara elle-même au Prince ſon Epoux qu'elle avoit reſolu de ſe retirer, ſans cependant en venir à l'exécution, quoique le même jour elle eut pris congé de quelques perſonnes qui ſe trouvoient au Palais.

Le Chevalier de St. George ne put être inſenſible à l'injure qu'on lui faiſoit d'une maniere ſi publique. Mais étant perſuadé que la Princeſſe avoit été mal conſeillée, & qu'elle pouvoit être ramenée, il eut plus de compaſſion de ce qu'elle s'étoit ainſi expoſée, que de reſſentiment de l'éclat injuſte qu'elle avoit fait. Dans cette diſpoſition, non ſeulement il continua de vivre avec elle à l'ordinaire; mais il la preſſa même dans les termes

termes les plus touchans de reconnoître ſon tort, & de rentrer dans ſon devoir.

La Princeſſe avoit bien regardé juſqu'à preſent le Comte d'Inverneſſ comme celui qui lui faiſoit le plus d'ombrage; mais quoique ſon mécontentement n'eut paru ouvertement que depuis que le Prince ſon Fils avoit été ôté des mains de Mademoiſelle de Schelden, elle n'avoit pas laiſſé de s'expliquer encore d'une maniere trés-favorable à Mylord Dumbar, & n'avoit jamais témoigné au Chevalier de St. George le moindre déplaiſir de ce que ce Seigneur eût été nommé Gouverneur du Prince ſon Fils. De là vint que le Chevalier de St. George parut d'autant plus ſurpris lorſque dans une converſation qu'il eut le 5. avec une perſonne, qu'il ſçavoit avoir tâché de diſſuader la Princeſſe de faire un auſſi grand tort à ſon Epoux, & à elle-même, il aprit qu'elle étoit encore plus inquiéte au ſujet du Mylord Dumbar que du Comte d'Inverneſſ, ſous prétexte que la Religion du Prince étoit en danger, & que la Princeſſe étoit perſuadée que ces deux Seigneurs étoient deſagréables aux amis du Chevalier de St. George en *Angleterre*, & que leur réſidence auprés de ſa perſonne étoit le plus grand obſtacle à leur rétabliſſement.

Le Comte d'Inverneſſ fut ſenſiblement touché de ce procedé de la Princeſſe, & comme il aprehendoit qu'on ne lui imputât, quoiqu'à tort, la deſunion qui étoit entre les deux Epoux, il ſupplia trés humblement le Chevalier de St. George de lui permettre de ſe retirer, & il l'auroit fait ſans les ordres exprez qui lui furent donnez de reſter. Le Chevalier de St. George lui declara en même-tems, auſſi-bien qu'à Mylord Dumbar, qu'ils ne pouvoient lui donner une preuve plus éclatante de leur

leur attachement à ſa perſonne & à ſes interêts, qu'en reſtant auprés de lui dans la conjoncture qui ne pouvoit lui être que trés-deſagréable.

Enfin malgré les ſages précautions que le Chevalier de St. George avoit tâché d'aporter pour détourner la Princeſſe d'un deſſein ſi extraordinaire, le matin du 15. elle ſortit dans les Caroſſes de ſon Epoux, & ſe fit conduire au Couvent de *Ste. Cecile*, où elle entra ſans avoir fait la moindre attention à tout ce que le Prince ſon Epoux avoit fait pour l'en empêcher, & lui faire changer de deſſein.

Pluſieurs Lettres trés-touchantes & pleines de tendreſſe que le Prince lui a écrites depuis ſa retraite, & les remontrances de tout ce qu'il y a de perſonnes diſtinguées à *Rome* qui s'intereſſent dans cette affaire, n'ont pû encore ébranler ſa reſolution. On n'a pû même la reſoudre à rendre au Prince ſon Epoux une viſite, quoi qu'il ait été malade à garder le lit ; & rien juſqu'à preſent n'a pû la faire revenir de ſa prévention. On a crû deoir éclaircir cet évenement qui fait du bruit, & dont nous avons fait mention dans nos précedens Memoires, comme on nous l'a mandé.

II. La Congregation établie pour examiner les 12. Articles d'explication de la fameuſe Bulle *Unigenitus*, dont on a tant de fois ci-devant fait mention, & que le Pape a dreſſez, fit l'ouverture de ſes Séances le 8. Janvier dernier. S. S. qui, à ce que l'on aſſure, veut voir la fin de cette affaire, & rétablir, s'il eſt poſſible, la paix de l'Egliſe, en preſſe vivement la concluſion: le Cardinal de Polignac, Ambaſſadeur de *France*, ne la preſſe pas moins; & le 16. cette Eminence eut une longue Audience du St. Pere qui roula, dit-on, ſur la demande que font quelques Evêques de *Fran-*

ce,

ce, que les Conciles Provinciaux ſoient rétablis dans ce Royaume. Cependant quoique les choſes ſoient à cet égard dans cette diſpoſition, S. S. vient d'adreſſer tout récemment un Bref à l'Archevêque de *Tours*, par lequel Elle loüe extrêmement la conduite que tient ce Prelat envers les Eccléſiaſtiques Appellans de ſon Dioceſe. C'eſt une piéce qui donne matiere à divers raiſonnemens ; en voici le contenu.

Venerable Frere, Salut & Benediction Apoſtolique.

BENOIST XIII. Pape,

Bref du Pape à l'Archevêque de Tours.

PLus le parti rebelle s'obſtine à ſa perte & à celle des autres, plus vous nous donnez des preuves, auſſi-bien qu'à toute l'Egliſe, de cette vigilance Paſtorale à laquelle vous veillez ſur le Troupeau qui vous eſt confié. Nous ne ſçaurions vous exprimer la joye que nous avons reſſentie à la lecture de vôtre Lettre, où vous nous faites part des ſages meſures & des moyens efficaces que vous employez dans vôtre Dioceſe, pour y faire fleurir & triompher l'obéiſſance, pour y entretenir & fortifier de plus en plus le parti de l'unité, pour y rendre inutiles tous les artifices du Demon, enfin pour réduire entierement les rebelles, ou du moins pour les empêcher de nuire aux autres. Mais ce qui nous marque encore mieux la grandeur de vôtre zéle, c'eſt la douleur ſincere que vous témoignez, & les larmes ameres que vous verſez ſur la hardieſſe de ces refractaires, ſur le danger que courent les ſimples, en un mot ſur l'état déplorable où ils ont réduit vôtre Dioceſe par le trouble & le ſcandale qu'ils y ont cauſé. Des ſentimens ſi nobles de l'Epiſcopat meritent ſans doute tous nos éloges. Nous vous les donnons avec juſtice, d'autant plus que vous nous donnez par une conduite

te ſi ferme & ſi ſage la conſolation la plus ſolide que puiſſe recevoir un Pere ſenſiblement affligé du malheur de ſes Enfans. Si d'une part vous nous donnez tout ſujet d'eſperer que vos travaux ne ſeront pas inutiles, & que nous en voyons le ſuccés égaler vôtre prudence & vôtre zéle, de l'autre vous fourniſſez à tous les Défenſeurs de la verité les plus grands exemples de vertu, & les motifs les plus plus puiſſans pour les engager à combattre courageuſement comme vous pour les interêts de la Foi.

Pour ce qui eſt de la reſolution où vous êtes de vous ſeparer des rebelles de vôtre Egliſe Cathedrale, & de rompre avec eux toute communication; c'eſt un effet de vôtre pieté & de vôtre Religion, que nous ne ſçaurions ni trop loüer ni trop aprouver. Mais ce à quoi nous aplaudiſſons autant & plus qu'à tout le reſte, c'eſt au choix que vous faites de l'Egliſe de St. Martin *pour y exercer vos fonctions, dans la vûë de vous aſſocier dans la celebration des ſacrez Myſteres, où s'immole la Victime de la paix, ceux qu'une obéiſſance parfaite, & les liens d'une même Foi vous tiennent inviolablement attachez. Du reſte nous prions le Seigneur Dieu des Armées, pour l'honneur duquel vous combattez avec tant de courage & de fermeté, de vous combler de ſes faveurs, & de ſeconder par ſes benedictions les plus abondantes, celle que nous vous accordons aujourd'hui avec l'affection la plus ſincere.*

Donné à Rome *à* Ste. Marie Majeure *ſous l'Anneau du Pecheur le 22. Août, l'an de grace 1725. & de nôtre Pontificat le deuxiéme.*

Enfin on aprend que cette Congregation, aprés pluſieurs conferences, a conclu qu'il ne falloit ni aprouver ni promettre au Cardinal de Noailles les 12. Articles d'explication dont il s'agiſſoit; que

que le ſeul Cardinal Davia étoit d'avis contraire; mais que tous les autres ont tenu ferme à rejetter les Articles, les uns les regardans comme captieux & obſcurs, & les autres parce qu'ils croyoient que l'honneur du St. Siege étoit intereſſé à les rejetter. De ſorte que cette affaire eſt par là terminée, & il n'y a guéres d'aparence, aprés tout ce qui s'eſt paſſé, qu'elle ſoit remiſe ſur le tapis.

III. Le 21. on fit les Obſéques du feu Cardinal Tolomei dans l'Egliſe de *St. Ignace* des Jeſuites, où le Corps fut expoſé ſur un magnifique Mauſolée. Aprés la Meſſe qui fut celebrée par le Cardinal Nicolas Spinola, le Pape, qui s'étoit rendu à cette Ceremonie avec le Sacré College, & le Connêtable Colonna comme Prince du Trône, y dit une Meſſe baſſe, enſuite de laquelle le Corps fut proceſſionnellement tranſporté à l'Egliſe de *St. Etienne* dont ce Cardinal étoit Titulaire, & où il fut inhumé avec beaucoup de pompe. Le General des Jeſuites eſt ſon Exécuteur Teſtamentaire; & les Abbayes dont il joüiſſoit ont déja été données par le Pape, ſçavoir celle ſituée dans le *Mantoüan* au Cardinal Jean Baptiſte Althieri, celle dans *la Poüille* au Cardinal Coſcia, celle dans le *Milanez* au Cardinal Mareſcotti, & une autre dans le *Ferrarois* à l'Abbé Sciarra Colonne, Fils du Prince de Carbognano, ſur laquelle eſt reſervée une penſion en faveur du Cardinal Pipia. Le 27. Fête de la Tranſlation des Reliques de *St. Jean* & de *St. Paul*, le Pape fit la ceremonie de porter lui-même proceſſionnellement les Corps de ces deux Saints, aprés une Prédication fort pathetique que fit S. S. qui dura une heure entiere, & aprés laquelle on tira ces Reliques des Chaſſes de plomb dans leſquelles elles étoient enfermées, pour les dépoſer dans de magnifiques Urnes de Porphire. Le

St.

St. Pere étoit aſſiſté dans cette fonction des Cardinaux Paulucci Titulaire de cette Egliſe, Pignatelli, Scoti, Belluga, Althieri, Mareſoſchi, Orighi, Marini, les deux Albani, & de pluſieurs Evêques & autres Prelats. Le 28. S. S. donna Audience au Cardinal Alberoni, au Cardinal Pignatelli, qui depuis eſt retourné à ſon Archevêché de *Naples*, & à Mr. Etienne Conti, qui parut pour la premiere fois en habit ſeculier, comme Duc de Guadagnola. Ce Seigneur ſe rendit à cette Audience avec un nombreux Cortege de Caroſſes, & fut reçu très-gracieuſement du St. Pere. Le Duc de Poli a pris, au contraire l'habit Eccléſiaſtique. Le Pape eſt toujours, dit-on, dans la reſolution de maintenir la Bulle contre le Tribunal de la Monarchie de *Sicile*, & on aſſure que S. S. s'en expliqua en termes fort précis dans une Audience qu'Elle donna dernierement au Cardinal Cinfuegos. L'Empereur a aſſigné une penſion de 600. écus ſur l'Evêché de *Catanée* dans le Royaume de *Naples*, à Mr. Buſſi, en recompenſe de ce qu'il aporta a *Vienne* la Barette au Cardinal Cinfuegos lorſqu'il fut élevé à la Pourpre. Le Duc de Coſcia eſt parti pour ſa Réſidence de *Chieti* dans la *Bruzze*. Les divertiſſemens du Carnaval ont été permis, & l'ouverture s'en eſt faite à l'ordinaire.

IV. Quelque ſainte & édifiante que ſoit la vie que mene le Pape à preſent regnant, il ſe trouve des perſonnes aſſez poſſedées de la manie de critiquer, pour attaquer dans leurs Ecrits une conduite auſſi irréprochable & auſſi reſpectable. Un de ces Libelles étant dernierement parvenu à la connoiſſance du Gouvernement avec le nom de l'Auteur, on lui auroit mal fait paſſer ſon tems, ſi S. S. qui rend le bien pour le mal, ne l'avoit fait évader, & condamner à un banniſſement, pour

le ſouſtraire à un plus rude châtiment; & S. S. peu ſatisfaite de cet acte de clemence, fait donner ſix écus par mois à la veuve du banni pour l'aider à entretenir ſa Famille. Il paroit un nouveau Reglement pour empêcher que les Ordres Religieux ne ſoient confondus par la conformité des habits, & comme ceux des Auguſtins déchauſſez étoient preſque ſemblables à ceux des Capucins, il leur eſt ordonné de faire arondir leur Capuchon, d'alonger leur Manteau qui ne venoit ci-devant qu'aux genoux, & de plus pſalmodier dans le Chœur, mais de chanter l'Office à groſſes Notes. La ſanctification du Bienheureux *Jacques de la Marche* Frere Mineur de l'Obſervance de *St. François*, a paſſé dans la Congregation des *Rites*; & on travaille à celle du Bienheureux *Turribio* de *Lima* du même Ordre. Le 2. Fevrier Fête de la Purification de la *Vierge*, le Pape fit la benediction & la diſtribution des Cierges dans la Chapelle du *Vatican*; & le 6. S. S. fit la ceremonie de ſacrer dans la même Chapelle Evêque *in partibus*, Mr. Pizzangori Abbé de la *Trappe* de *Caſamara*. Il y a de grandes brigues au *Vatican* parmi ceux qui aſpirent au Cardinalat. On parle d'un prochain Conſiſtoire, & que les cinq places vacantes dans le Sacré College ſeront remplies par M. M. Orſini, Cibo, Caraffa, Anſidei, & Banchieri. Mrs. Negroni & Spinola ſont auſſi ſur les rangs pour être fait l'un ou l'autre Gouverneur de *Rome* à la place de Mr. Banchieri. On doute toujours que Mr. Bichi ſoit compris dans cette Promotion, malgré les inſtances du Cardinal Pereira & de l'Ambaſſadeur de *Portugal*; le Sacré College ayant depuis peu fait de vives remontrances à S. S. pour que ce Prélat avant d'être élevé à la Pourpre, obéiſſe à ſes ordres, & faſſe les ſoumiſſions qu'on exige

ge de lui. Mr. Acquaviva eſt ſur ſon départ pour *Avignon*, où il va en qualité de Commiſſaire du St. Siege, aſſiſter à la coupure du *Rhone* que les François doivent faire aux environs de cette Ville. Le Pape a ajouté à toutes les graces dont il a juſqu'ici comblé le Cardinal Pipia, un Benefice de 800. écus de revenu.

V. Le Roi de *Pologne* a fait preſenter au Pape par un Gentilhomme qui a été envoyé ici exprés, une riche Chaſuble, avec tous les autres ornemens neceſſaires pour dire la Meſſe, ſur laquelle ſont repreſentées en broderie pluſieurs Hiſtoires du vieux & du nouveau Teſtament, avec un Livre qui en contient l'explication. Le 10. il arriva en cette Ville un General Eſpagnol allant à la Cour de *Vienne*, qui remit en paſſant au Pape des Lettres qui, à ce que l'on aſſure, ſont de la derniere importance; & le Miniſtre du Roi de *Sardaigne* a auſſi reçu des dépêches de ſa Cour, qu'il a communiquées au Cardinal de Polignac. Le 11. le Pape envoya à la Princeſſe Sobieski Epouſe du Chevalier de St. George une bourſe de 1000. écus d'or, & divers Cardinaux ont ſuivi cet exemple. On ne voit encore aucune aparence à leur reconciliation, & cette Princeſſe ſe tient toujours dans le Couvent des Benedictines de *Ste Cecile*. Il n'y a plus que *Paſquin* qui doute que cette ſeparation ſoit ſincere, & qui veut que cette broüillerie cache quelque myſtere; mais *Paſquin*, tout *Paſquin* qu'il eſt, peut bien ſe tromper, & il lui arrive quelque fois de ne point fraper au but. Le 13. il fit ici un violent orage. La foudre tomba en deux endroits ſur la coupole du Dôme de la Baſilique de *St. Pierre*, où elle rompit une chaine de fer, & endommagea une peinture du fameux *Michel Ange*, repreſentant le *Pere Eternel*, & ſur la

la Baſilique de *Ste. Marie Majeure*, où elle ne fit qu'ébranler quelques pierres. Le Cardinal Coſcia a pris poſſeſſion de la Charge de Protecteur des Peres Franciſcains Conventuels, vacante par la mort du Cardinal Vallemani, & de l'Egliſe de *St. Thomas*; & le Cardinal del Giudici a auſſi pris poſſeſſion de celle des *Siciliens*, en qualité de Protecteur du Royaume de *Sicile*. Le Comte de Porto eſt arrivé ici avec le caractere de Miniſtre du Duc de *Parme*, venant remplacer le feu Comte de Santoni, qui mourut dernierement d'apoplexie en cette Ville.

VI. *Naples*. Le Gouvernement a fait publier une Ordonnance qui défend trés-expreſſément aux Proprietaires des Maiſons & Terres, d'en augmenter les loyers. On a fait partir le Vaiſſeau de guerre la *Ste. Barbe* pour aller recevoir ſur ſon bord à *Palerme* le General Zumjungen qui va commander les Troupes dans les *Pais-Bas Autrichiens*. Le 27. Janvier on fit ici l'ouverture du Carnaval, & il parut ce jour là beaucoup de Maſques aux Cours. Dom Salvatorre de Maria Elû du peuple a reçu une Patente de la Cour de *Vienne* par laquelle il eſt nommé Préſident ſurnumeraire du Conſeil Royal; & le Comte d'Acera a été mis aux arrêts dans le Château *St. Elme*, pour avoir parlé en termes peu convenables d'un des principaux Juges de cette Ville. On aprend que le Fils du Prince Ragotski, qui faiſoit en cette Ville ſes études & ſes exercices, & qui étoit entretenu aux dépens de l'Empereur qui faiſoit prendre ſoin de ſon éducation, s'eſt évadé pour paſſer en *Dalmatie*, & aller de là joindre le Prince ſon Pere à *Conſtantinople*. Le froid exceſſif qu'il a fait en quelques Provinces de ce Royaume, & les neiges qui ſont tombées, ont fait perir quantité de menu Bêtail, & le mauvais

tems

tems a auſſi cauſé pluſieurs naufrages ſur les Côtes. Le 4. Fevrier le Cardinal Pignatelli Archevêque de cette Ville revint de *Rome*.

VII. *Genes.* Des Lettres particulieres de cette Ville portent que Mr. Horace Juſtiniani qui en étoit parti depuis peu pour l'Iſle de *Corſe*, à bord d'un petit Bâtiment, avoit été ſurpris prés de cette Iſle par une violente tempête, qui l'avoit fait perir avec Madame ſon Epouſe & toute ſa Famille, excepté ſon Fils aîné, qui s'étoit heureuſement ſauvé à terre avec divers autres paſſagers.

VIII. *Veniſe.* Le 2. Fevrier le vent s'étant tourné au Midi, toutes les Rivieres & les Canaux furent le même jour dégagez des glaces. Les divertiſſemens du Carnaval ſe continuent ici avec beaucoup de faſte; & le 3. on repreſenta pour la premiere fois ſur le Théatre de *St. Jean Chriſoſtome* l'Opera intitulé *Cyrus*. L'aprés-midi il y eut ſur la Place de *Ste. Marie Formoſe* une magnifique courſe de Taureaux, à laquelle on vit paroître une grande Maſcarade de Nobleſſe des deux ſexes; & le Comte de Colloredo, Ambaſſadeur de l'Empereur, a donné deux grandes Fêtes conſecutives aux Miniſtres Etrangers & à pluſieurs autres perſonnes de conſideration. Le 11. on fit la revûë des Troupes de la Fregate *St. André* qui partit le 23. pour *Corfou*, ayant à bord une groſſe ſomme d'argent pour les beſoins de la Flotte, & trois Compagnies d'Infanterie Italienne; & on a reçu avis de *Breſce* que le Capitaine Leva avoit achevé la levée de 1600. hommes de recruë dont il étoit chargé. La Societé Litteraire *Albrizziene* a obtenu le titre d'Academie des Sciences, & fit dernierement l'ouverture de ſes Séances par la lecture de pluſieurs ſçavantes Diſſertations, en preſence de la principale Nobleſſe & du Magiſtrat. La Ceremonie ſe ter-

mina

mina par un trés-beau Concert & une grande illumination. La ſeconde Séance doit ſe tenir pendant le Carême, dans une Salle dont le Doge fait preſent aux Academiciens, pour marque de ſa protection. Cette Societé eſt compoſée de 30. Membres.

IX. *Florence.* Depuis que le froid commence à diminuer en ce Païs, le Grand Duc ſe rétablit de ſes indiſpoſitions; & S. A. R. donna dernierement Audiences à ſes principaux Miniſtres. On a publié ici un Edit qui défend les Maſcarades pendant ce Carnaval; on parle d'établir une nouvelle Banque dont le fond ſera de 300000. écus, & l'interêt à trois pour cent; & S. A. R. a eu la bonté de diminuer de 4. *Pauli* l'Impôt ſur chaque ſac de bled. Les Religieux de la *Trappe* qui ſont établis en ce Païs, & que le feu Grand Duc *Coſme III.* y fit venir de *France* il y a quelques années, ayans porté des plaintes à la Cour contre leur Superieur, l'Evêque de *Piſtoia* a été nommé pour faire la viſite de ce Couvent. On ajoute que l'Abbé avoit reçu ordre de ſortir des Etats du Grand Duc, & qu'on l'avoit voulu forcer de renoncer à ſon titre d'Abbé, ce qu'il avoit conſtamment refuſé; mais que le Pape avoit envoyé Mr. Lambertini Evêque de *Theodoſie* pour accommoder cette affaire.

X. *Parme.* Un Exprés dépêché de la Cour de *Madrid*, a aporté ici la nouvelle que la Reine Doüairiere d'*Eſpagne*, veuve du feu Roi *Charles II.*, & qui ſe tient actuellement à *Bayonne*, devoit venir au mois de Mai prochain à *Rome*, pour y faire ſa Réſidence. S. A. S., ſur les Terres de laquelle cette Princeſſe doit paſſer, fait déja faire de grands préparatifs à *Plaiſance* pour la recevoir; & comme S. M. paſſera auſſi à *Reggio*, le Duc de *Modene* ſe diſpoſe à lui faire une magnifique ré-

ception. L'Abbé Porto a été nommé pour aller remplacer à *Rome* en qualité de Réſident, le feu Comte de Santoni; & le Comte Pierre Scotti a été envoyé à *Milan*, pour y complimenter le Comte de Daun, nouveau Gouverneur General du *Milanez*.

XI. *Bologne*. Le 29. Janvier on ſentit au Village d'*Ozza* dans le voiſinage de cette Ville, un tremblement de terre qui renverſa la Maiſon publique & divers autres Edifices. La même ſecouſſe ſe fit ſentir en même-tems dans pluſieurs autres Villages circonvoiſins.

XII. *Milan*. On projette d'établir un nouveau Commerce entre le *Milanez* & le Port de *Trieſte*, d'où l'on aportera du Sel en échange du Ris qu'on y enverra, & on doit examiner le cours du *Pô* par lequel ce trafic ſe fera. Le 18. Fevrier le Comte de Daun donna une Fête magnifique à la Nobleſſe; mais elle fut interrompuë par la triſte nouvelle qu'on reçut de *Vienne*, de la mort du Comte de Colloredo, qui a été le Prédeceſſeur de S. Exc. dans le Gouvernement General de ce Païs. Le Comte Pierre Scotti, Envoyé du Duc de *Parme*, a fait ſon Entrée publique en cette Ville; & on en attend un du Duc de *Modene*, dont les Equipages ſont déja arrivez.

XIII. *Turin*. La Cour temporiſe, & ne s'explique pas encore ni ſur le Traité de *Vienne*, ni ſur le Traité d'*Hannover*; ce qu'elle ne fera vraiſemblablement pas, qu'elle ne voye qu'elle train prendront les affaires. Le Marquis d'Entraves eſt parti pour aller faire la viſite des Fortifications & Magazins de toutes les Forteresſes; & S. M. a, dit-on, donné les ordres neceſſaires pour perfectionner les Ouvrages du Fort de la *Brunette*, ſitué prés de *Suze*. La Princeſſe de *Piémont* avance heureu-

heureuſement dans ſa groſſeſſe. Le froid qui a été exceſſif en ce Pays, a conſiderablement diminué. On aprend de *Chambery* qu'il y a eu 60. perſonnes noyées par le débordement des Rivieres.

XIV. *Suiſſe.* Le differend entre le Nonce du Pape & le Magiſtrat du *Lucerne* eſt toujours au même état, & les deux partis paroiſſent de part & d'autre diſpoſez à ne rien relâcher de leurs prétentions. Le Pape a écrit un Bref fort preſſant à ce Canton pour l'exhorter à la ſoumiſſion, & le Nonce de S. S. ſe tient encore à *Aſtdorf.* Les François continuent de faire acheter des Chevaux en ce Pays pour l'Artillerie & la remonte de leur Cavalerie. L'Aſſemblée des Ligues Griſes, qui ſe tenoit à *Coire*, s'eſt ſeparée ſans avoir rien décidé ſur le renouvellement du Capitulat avec le *Milanez*; & cela ſous prétexte de quelques prétendus griefs dont elles demandent le redreſſement à l'Empereur.

ARTICLE IV.

Contenant ce qui s'eſt paſſé de conſiderable en FRANCE, depuis le mois dernier.

I. MArly. La Cour n'a fait qu'un ſejour de huit jours à *Verſailles.* Le 5. Fevrier le Comte de Stadian, Envoyé Extraordinaire de l'Electeur de *Mayence*, y prit ſon Audience de congé du Roi & de la Reine, étant introduit avec les ceremonies ordinaires par le Chevalier de Sainctot, Introducteur des Ambaſſadeurs. Le 7. LL. M. donnerent pareillement Audience au Baron de Schleynitz, Envoyé Extraordinaire du Duc de *Wolfembutel*, au nom duquel Elles reçurent des compli-

mens de felicitation ſur leur Mariage; & le 9. la Cour retourna à *Marly*. On y dreſſe un grand Théatre pour la repreſentation de la Comédie Françoiſe & Italienne; ce qui fait croire que L. M. y reſteront encore quelque tems. Les Marchands de la Foire *St. Germain* ont fait un preſent de 12000. livres à la Reine avant ſon départ de *Verſailles*. On ne parle pas encore de la groſſeſſe de S. M., & le 10. Elle fut ſaignée par précaution. Le Comte de Broglio Buy a reçu ſes ordres & ſes inſtructions pour repaſſer à *Londres*, & y reprendre les fonctions d'Ambaſſadeur de S. M.; & le départ de l'Abbé de Livry pour *Warſovie*, eſt differé de quelques ſemaines. Le fameux Poëte Arroüet de Voltaire ayant, dit-on, reçu depuis peu une ample baſtonade, qui lui fut donnée par les Laquais du Chevalier de Rohan, pour avoir échapé quelqu'indiſcrete plaiſanterie contre ce Seigneur, en a porté ſes plaintes à Mr. le Duc de Bourbon, qui l'a renvoyé pardevant la Juſtice ordinaire, & Mr. le Lieutenant General de Police a eu ordre d'informer du fait. Mais quelle que ſoit la ſatisfaction qu'on pourra lui donner, toujours eſt-il certain qu'il aura pardevers lui ce régal, qui eſt le ſalaire ordinaire des Chanſonniers. Voilà un avis pour eux dont ils profiteront s'ils peuvent; je dis s'ils peuvent; car quoiqu'on employe cette recette depuis longtems, on ne voit pas qu'aucun ait jamais été guéri de cette démangeaiſon de médire, & de mettre au jour ſes prétendus bons mots. Le Roi a nommé pour ſon Prédicateur ordinaire le Pere Drijon, Religieux Dominicain du grand Couvent de *Paris*, & Provincial de ſon Ordre. La Grande-Mere de la Reine & le Comte de Tarlo ont été dangereuſement malades à *Chambor*. Mr. le Duc de Bourbon a envoyé à *Munich* Mr.

Sylva

Sylva fameux Medecin, pour avoir ſoin de l'Electeur de *Baviere* pendant ſa maladie.

II. On a pris dans le Conſeil la reſolution d'ordonner une levée de 50. mile hommes de Milice dans toutes les Provinces du Royaume, pour ſe tenir prêts en cas de beſoin, & à tout évenement. L'augmentation qui a été faite de huit hommes par Compagnie d'Infanterie & de Cavalerie, a parfaitement bien réüſſi ; & toutes les Troupes doivent être complettes au Printems prochain. On travaille à faire de la Poudre dans les Provinces où il y a des Moulins. Les ordres ſont donnez pour reparer les Places Frontieres d'*Eſpagne* ; on a donné commiſſion d'acheter 3000. Mulets ; & il arrive journellement des Chevaux des Païs étrangers pour remonter la Cavalerie. Cependant tous ces préparatifs ne décident encore rien pour la Guerre dont on paroit menacé. A examiner de prés la ſituation des affaires, on remarque bien de l'ombrage & de la jalouſie, mais aucune raiſon bien preſſante qui puiſſe occaſionner une rupture ; & ſi toutes les Puiſſances de l'Europe font de grands armemens, il ſemble que c'eſt moins un deſſein formé de rallumer la Guerre, qu'une prudente neceſſité de ſe tenir ſur la défenſive. Il s'eſt tenu diverſes conferences à la Cour ſur les dépêches de quelques Couriers arrivez de *Londres* & de *Turin* ; & le 13. le Frere du Marquis de Fenelon Ambaſſadeur du Roi à la *Haye*, apporta à *Marly* la nouvelle que Mrs. les Etats d'*Hollande* & de *Weſtfriſe* avoient accedé au Traité d'*Hannover* ; ce qui a cauſé ici une joye inexprimable, quoique les autres Provinces qui compoſent le Corps de la Republique, n'ayent encore pris là deſſus aucune reſolution. Un Officier d'Artillerie a preſenté un projet pour fondre des Bou-

lets de Canon creux, qui s'accrochans où ils toucheront, & qui crevans enſuite, feront le même effet que la Bombe: la Cour a fort bien reçu ce projet, & a paru le goûter.

III. Le 14. Madame la Ducheſſe d'Orleans étant tombée dans ſa Chambre à *Marly*, en voulant s'aſſeoir devant ſa Toilette ſur un tabouret qui rompit ſous elle, fut ſaignée ſur le champ à cauſe de ſa groſſeſſe, & cet accident n'a pas eu de ſuites. Le Marquis de Clermont premier Ecuyer du Prince ſon Epoux, lui en alla porter auſſi-tôt la nouvelle au Palais Royal; & le même jour S. A. R. ſe rendit ici. Le 15. on celebra à la Cour par une magnifique fête l'anniverſaire de la naiſſance du Roi, qui entra dans ſa dix-ſeptiéme année, & il y eut le ſoir un grand feſtin. Le 20. S. M. ayant reçu un Exprés de *Londres*, fit apeller Mr. le Duc de Bourbon, avec lequel Elle s'entretint prés d'une heure dans ſon Cabinet. Le Prince de Kurakin Ambaſſadeur de *Ruſſie* paroit ſouvent à *Marly*; & y eut le 21. une Audience particuliere du Roi. La Reine a été indiſpoſée, & S. M. continuë de prendre les bains dont Elle ſe trouve parfaitement bien. L'Abbé de St. Albin Fils legitimé de feu Mr. le Duc d'Orleans & Archevêque de *Cambrai*, eſt parti pour ſon Dioceſe, où il n'avoit pas encore été juſqu'à preſent; & le Cardinal de Polignac demande d'être rapellé de l'Ambaſſade de *Rome*; on croit qu'il ſera remplacé par Mr. Tencin Archevêque d'*Embrun*, ou par le Marquis de Brancas. Le Roi a élevé à la Dignité de Lieutenant General de ſes Armées Mr. de Marcillac, qui s'étoit retiré en *Eſpagne* du tems de la Regence, & qui en eſt revenu depuis peu. S. M. a donné le Gouvernement d'*Arras* à Mr. Guillart de la Vacherie Major de la Ville &

de

de la Citadelle du *Havre de Grace* ; l'Abbaye de *Monternieuſt* , à l'Abbé Barbier Secretaire du Cardinal de Rohan ; & celle de *St. Sigiſmond* lez *Bayonne*, à la Dame de la Noüe. Les ſix Vaiſſeaux de Guerre que l'on arme à *Toulon*, & qui ſont le *Bel Air* , l'*Invincible*, l'*Heureux*, le *Content*, le *St. Loüis*, & la *Couronne*, ne ſeront prêts à mettre en mer qu'à la fin d'Avril ; & on ne travaille pas encore à *Marſeille* à l'équipement des Galeres.

IV. On doute que les Miniſtres que le Roi a envoyez à *Petersbourg* & à *Stockholm*, réüſſiſſent dans les negociations dont ils ſont chargez ; ces Cours étant ſur le point d'entrer dans des engagemens avec la Cour de *Vienne*, qui aparemment conviennent beaucoup mieux à leurs interêts. Le 26. le Roi declara à ſon lever que la Province d'*Hollande* & de *Weſtfriſe* avoient accedé au Traité d'*Hannover* ; & on ſe flatte ici que les autres Provinces ne tarderont pas à ſuivre cet exemple. On a preſenté au Roi divers plans pour abattre le Château de *St. Germain en Laye*, & en conſtruire un nouveau qui ſera beaucoup plus beau & plus regulier. Le Roi s'eſt fait ſaigner par précaution ; La Reine eſt parfaitement rétablie d'une legere indiſpoſition qu'Elle a eu ; & le 28. S. M. envoya à *Chambor* ſon Confeſſeur, ſous l'eſcorte de deux Huſſars, avec un preſent de 50. mile livres pour le Roi Staniſlas ſon Pere, & un autre pour la Reine ſa Mere de 12000. en bijoux. Le premier Mars le Duc d'Antin donna un grand Bal aux Seigneurs & Dames de la Cour ; & le 3. Mademoiſelle de Clermont en donna un autre aux Princes & Princeſſes du Sang. L'Abbé Margon a été remis à la *Baſtille*, ſoupçonné d'être l'Auteur de quelques nouveaux Libelles qui ont couru ; & le

Roi

Roi a donné à Mr. Deſtouches celebre Muſicien, la direction de l'*Opera* qu'avoit ci-devant Mr. de Francine. On a reçu ici la triſte nouvelle de la mort de l'Electeur de Baviere, qui mourut le 26. Fevrier dernier à *Munich*.

V. *Paris*. Le Roi, pour engager ſes Sujets à ſe défaire des anciennes Eſpeces, reduites dans le cours par le dernier Edit à trois livres l'Ecu, & à douze livres le Loüis d'or, ayant donné une évaluation plus forte de 4. ſols par Ecu, & de 22. ſols par Loüis d'or, à celles qui ſeront portées aux Hôtels de ſes Monnoyes, pour y être fonduës. On ne peut exprimer combien cet appas y a déja attiré de matieres tant à *Paris*, que dans les Provinces; & combien la foule de ceux qui portent leur argent au Billon, eſt grande. On eſt beaucoup plus reſervé & beaucoup plus lent ſur les frontieres; où le voiſinage des Etrangers a porté une connoiſſance plus diſtincte du poids & de la valeur deſdites Eſpeces, & on n'y remarque pas le même empreſſement à ſe prêter au nouvel arrangement que la Cour vient de faire. C'eſt ſans doute pour parer cet inconvenient, & arrêter quantité d'autres abus qui ſe ſont déja commis, & qui pourroient bien encore ſe commettre, que S. M. a fait publier un Edit trés-rigoureux donné à *Marly* au mois de Fevrier, contenant 21. articles: il eſt trop long pour trouver place ici en entier; en voici ſeulement le précis & le plus eſſentiel.

„ Art. I. Qui ordonne que toutes perſonnes
„ qui contreferont ou altereront les Eſpeces, con-
„ tribuëront à l'expoſition de celles contrefaites,
„ ou à leur introduction dans le Royaume, ſeront
„ punis de mort.

„ Art. IV. Que toutes les Eſpeces décriées, même

„ même les Eſpeces étrangeres qui ſe trouveront
„ en la poſſeſſion des particuliers & Communau-
„ tez, parmi les meubles & effets de Parties fai-
„ ſies ou de perſonnes décedées, & generalement
„ de quelque maniere que ce ſoit, ſeront confiſ-
„ quées & portées aux Hôtels des Monnoyes pour
„ y être converties en nouvelles Eſpeces, ſans que
„ la main-levée puiſſe en être accordée ſous quel
„ prétexte que ce ſoit. Renouvellant les déſenſes,
„ ſous la même peine, de garder chez ſoi leſdites
„ anciennes Eſpeces.

„ ART. IX. Défendant à tous Sujets & Etran-
„ gers qui ſe trouveront dans le Royaume, de
„ tranſporter hors d'icelui, ſous quelque prétexte
„ que ce ſoit, aucunes Eſpeces ou matieres d'or
„ & d'argent à peine de la vie, de 6000. livres
„ d'amende, & de confiſcation deſdites Eſpeces,
„ matieres, &c. permettans ſeulement auſdits Su-
„ jets & Etrangers ſortans du Royaume, de por-
„ ter la quantité d'Eſpeces de la nouvelle fabrica-
„ tion, qui ſera neceſſaire pour leur ſubſiſtance &
„ & celle de leurs Valets & Equipages.

„ ART. X. Qui défend à tous Banquiers &
„ Negocians de tirer des Lettres de change paya-
„ bles en Eſpeces décriées, ou d'accepter ou né-
„ gocier leſdites Lettres, à peine de confiſcation
„ & d'une amande du double pour la premiere
„ fois, & de banniſſement en cas de récidive.

„ ART. XI. Et comme au moyen deſdites dé-
„ fenſes il ne peut entrer dans le Royaume des
„ Eſpeces de la nouvelle fabrique, qu'elles n'ayent
„ été fabriquées en Pays étranger; & pour ôter
„ toute aparence d'excuſe à ceux qui voudront y
„ en apporter; l'entrée dans le Royaume de tou-
„ tes les Eſpeces de la nouvelle Empreinte ordon-
„ née par l'Edit de Janvier dernier, eſt interdite

„ &

„ & défenduë ſous peine de mort, quand même „ leſdites Eſpeces auroient été fabriquées en *France* dans les Hôtels des Monnoyes, &c.

„ ART. XII. Défendant à tous Sujets & Etrangers de faire aucune Négociation d'Eſpeces, & „ de vendre, acheter, marchander, ou offrir les „ Eſpeces ou matieres d'or & d'argent à plus haut „ prix que celui porté par les Edits, &c. & de „ faire aucun billonage, à peine pour la premiere „ fois du Carcan, de confiſcation deſdites Eſpeces, „ & de 3000. livres d'amende; & en cas de récidive, des Galeres à perpetuité. Leſquelles peines auront lieu tant contre ceux qui auront offert ou donné, que contre ceux qui auront marchandé, reçu, ou acheté leſdites Eſpeces à plus „ haut prix que celui pour lequel elles auront „ cours. Et au cas qu'il fût prouvé que leſdites „ Eſpeces ou matieres ont été ſurachetées dans le „ deſſein de les faire ſortir du Royaume, ou les „ fournir aux faux Fabricateurs, il y aura peine de „ mort, &c.

Les autres Articles regardent la maniere & la forme de proceder, les recompenſes des Dénonciateurs, & les précautions à prendre pour l'exécution. La ſeverité de cet Edit a de quoi retenir les plus entreprenans, d'autant plus qu'il s'exécute avec la derniere exactitude.

VI. Les Prélats de la derniere Aſſemblée du Clergé ont fait tous leurs efforts pour faire caſſer par le Conſeil Privé, l'Arrêt du Parlement, dont nous fimes mention le mois dernier pag. 200., & qui ſuprime leur Lettre adreſſée au Roi. Les Agens ſe rendirent dernierement à *Marly*, & preſenterent là-deſſus leur Requête au Conſeil; mais elle n'étoit ſignée d'aucun Avocat, pas un ne leur ayant voulu prêter ſon miniſtere dans cette occaſion; &

les

les Gens du Roi ayans été mandez, repreſenterent, dit-on, ſi vivement l'injure qu'on vouloit faire au Parlement, que S. A. S. declara, à ce que l'on aſſure, qu'il ne ſeroit plus parlé de cette affaire, & qu'on ne toucheroit point à l'Arrêt. Les Communautez Religieuſes du Dioceſe de *Paris* ont fourni une Declaration de leurs revenus pour la levée du Cinquantiéme. On ne trouve pas dans les autres Dioceſes la même docilité; cependant la Cour perſiſtant dans la reſolution de faire lever cet Impôt ſans aucune exception, il faudra bien en paſſer par là, mais ce ne ſera pas ſans repugnance de la part du Clergé. Il paroît un ample Memoire là-deſſus, par lequel on prétend faire voir par l'ancien & nouveau Teſtament, les Conciles Nationaux de *France*, & l'uſage conſtant des Prédeceſſeurs du Roi, que le Clergé a de tout tems contribué aux charges publiques de l'Etat, & on y ajoute de trés-fortes raiſons, tirées de la convenance des droits de la principale Nobleſſe, qui n'en a jamais été exempte. On écrit de *Dijon*, que Mr. le Goux, Préſident au Parlement de *Bourgogne*, & pluſieurs autres Conſeillers, ont été releguez en diverſes Provinces du Royaume, pour avoir refuſé l'enregiſtrement de cette Declaration.

On eſt fort étourdi à l'Archevêché de la Reponſe qu'a reçu de *Rome* le Cardinal de Noailles, Archevêque de cette Ville, au ſujet des 12. Articles d'explication de la Bulle *Unigenitus*, qui étoient ſi ardenment deſirez, & que la Congregation établie pour les examiner, a rejettez. Cette Reponſe porte en ſubſtance, „ que ladite Congre-
„ gation compoſée de 7. Cardinaux & de 3. Au-
„ diteurs de la Rote, établis par S. S. pour l'exa-
„ men de cette affaire, a declaré que S. Em. de-
„ voit accepter purement & ſimplement la Bulle,
„ &

„ & ſans aucune explication. Ainſi il n'y a plus d'eſperance ni de reſſource, les Cardinaux s'étans expliquez ſi ouvertement & ſi nettement, & le Pape y ayant donné les mains. Pluſieurs Prélats de *France* étoient auſſi trés-oppoſez à ces Articles, & étoient prêts à les cenſurer publiquement. De ce nombre ſont les Evêques de *Xaintes* & de *Marſeille* qui ont mis au jour deux nouveaux Mandemens, qui auroient été ſuivis de 20. autres, ſi on n'avoit apris de *Rome* que ces Articles étoient tombez, & avoient été rejettez. Ces Mandemens de Mrs. de *Xaintes* & de *Marſeille* ſont extrêmement rares, & on n'en voit que peu d'exemplaires. Un autre Ecrit qui n'eſt pas moins difficile à trouver, eſt celui que l'Evêque de *Tulle* a publié en Latin ſous le titre de *Jugement ſur les Oppoſans à la Bulle.* Ce Prélat les partage en trois Claſſes, & declare qu'on ne peut regarder comme Catholiques ceux qu'il range dans la troiſiéme, & qui perſiſtent à refuſer de recevoir la Bulle, même avec explications. On aſſure que pluſieurs Evêques ſont ſur le point de rompre de Communion avec eux; de ſorte que voilà l'Egliſe de *France* retombée dans les mêmes diviſions, & la Cour dans un nouvel embarras; ſon Autorité juſqu'à preſent n'en ayant pû arrêter le cours.

VII. On a dreſſé un plan pour bâtir auprés du Cimetiere de *St. Jean*, une grande & belle Place, au milieu de laquelle ſera élevée la Statuë Equeſtre du Roi, avec de magnifiques Ruës qui aboutiront à cette Place. La Biblioteque de l'Univerſité de cette Ville va être tranſportée dans le College de *Harcourt*, où elle reſtera juſqu'à ce qu'on ait bâti un lieu convenable pour la placer, & le Roi lui a, dit-on, accordé tout recemment le Privilege de tirer un exemplaire *gratis* de tous les Li-

vres

vres qui s'imprimeront deſormais dans le Royaume. Le 15. il ſe tint une conference entre les Docteurs de la Faculté de Medecine ; & certains Philoſophes Partiſans de l'inoculation de la petite verole, ſur la neceſſité de pratiquer cette inoculation, pour éviter les accidens qui arrivent de cette maladie lorſqu'elle vient naturellement, mais cette Theſe fut combattuë par les Docteurs, qui en tournerent toutes les propoſitions en ridicule. Les Petits Peres de la Place des *Victoires* ont reçu une Bulle du Pape, qui leur ordonne de quitter leur barbe, & leur permet le chant Gregorien, les déclarans de l'Ordre de *St. Auguſtin*, & non des Capucins qui portent barbe, & ne font que pſalmodier. La Compagnie des *Indes* fait conſtruire des Fours dans les Fauxbourgs de cette Ville, dans le deſſein d'y faire cuire du pain, qui ſera donné au peuple à deux ſols & demi la livre.

VIII. La Reine Doüairiere d'*Eſpagne* qui continuë de faire ſa réſidence à *Vincennes*, a declaré la Ducheſſe des force ſa Camerera-Major, le Marquis de Rochechoüart de Jars Capitaine de ſes Gardes, & le Marquis de Varennes Capitaine de ſes Gardes Suiſſes. Le 20. cette Princeſſe reçut un Courier d'*Eſpagne* avec quelques dépêches, dans leſquelles il ſe trouva une Lettre d'un des principaux Miniſtres de S. M. Catholique adreſſée à Mr. le Duc, qu'elle envoya auſſi tôt à ce Prince. Les Religieux de *St. Denys* prétendans que les vins & autres effets qui ont été repêchez dans leur Diſtrict, & qui avoient peri pendant le dernier débordement de la *Seine*, leur appartenoient, ont intenté là-deſſus un Procés aux Proprietaires pardevant le Contrôleur General des *Finances* ; mais il y a aparence qu'ils ſeront déboutez de leur demande. La Reine devoit venir faire ſes devotions

tions à l'Egliſe de *Nôtre-Dame* & à celle de *Ste. Genevieve*; ce qui a été remis à une autrefois; le Conſeil ayant décidé que S. M. devoit faire auparavant ſon Entrée publique à *Paris* avec toutes les ceremonies uſitées en pareilles occaſions. On a publié une nouvelle Declaration du Roi, regiſtrée au Parlement le 14. Fevrier, en interpretation de celle du 29. Decembre 1698. concernant les Religionnaires fugitifs & leurs enfans qui rentreront dans le Royaume. On exécute à la rigueur les Ordonnances contre ceux qui profeſſent la Religion prétenduë Reformée dans quelques Provinces; & on a envoyé des ordres dans les Generalitez de *Xaintonge* & de la *Rochelle*, pour établir des Maîtres & Maîtreſſes d'Ecole Catholiques Romains dans toutes les Paroiſſes où il y a des nouveaux réünis, afin d'inſtruire leurs enfans dans la Religion Catholique Romaine.

IX. On n'eſt plus en ſûreté en cette Ville où les vols & les meurtres ſont plus frequens que jamais, & les ruës, dés qu'il eſt nuit, ſont devenuës impraticables. Les chemins, dans la plûpart des Provinces, ſont infeſtez de Brigands, & la Cour a été obligée d'envoyer des Troupes en *Picardie* pour en diſſiper une bande qui avoit la temerité de mettre ſous contribution les Habitans du Plat-Pays. Voici quelques avantures tragiques qui marquent juſqu'à quel degré va la fureur de ces ſcelerats, que, peut-être la miſere a jetté dans le deſeſpoir, & le deſeſpoir dans le crime.

On mande de *Bourdeaux* qu'on y a brûlé vif un malheureux qui ſe diſant Prêtre, celebroit la Meſſe dans les Egliſes, où il voloit les Vaſes ſacrez.

On a amené ici de *Bretagne* 18. voleurs, parmi leſquels il y en avoit deux avec des habits de Capucins

Capucins, & entr'autres le nommé *du Châtelet* qui dénonça *Cartouche*, & qui s'étoit ſauvé des priſons. Leur Chef ſe fait nommer la *Haye*, étant, dit-on, encore plus ruſé & plus furieux que *Cartouche*; & par les differens interrogatoires, on a reconnu qu'il y en avoit encore 140. de la même bande répandus en differentes Provinces du Royaume. On a auſſi arrêté en cette Ville pluſieurs autres voleurs qui avoient pour Chef un nommé la *Grange*; & le Fils d'une Laictiere, qui tua dernierement ſa mere d'un coup de couteau, pour avoir refuſé de conſentir à un mariage qu'il vouloit contracter.

Le 13. on roüa vifs deux Soldats aux Gardes, convaincus d'avoir volé les armes à la main.

Le Sr. Maynard fameux Orfévre a été trouvé aſſaſſiné dans ſa Maiſon, & on a trouvé dans ſa Cave pour un million d'or & d'argent en barres, qui avoient échapez aux perquiſitions des voleurs.

On aprend d'un Village ſitué dans le Bois de *Compiegne*, que la nommée Mothelet Hôteſſe d'une Auberge, y avoit été aſſaſſinée avec deux de ſes enfans par des brigands, qui enleverent enſuite pluſieurs meubles, argenterie pour 1200. livres d'argent en vieilles Eſpeces, & quelques bijoux.

On a volé dans le Cabinet du Marquis de Goesbriant une ſomme de 15000. livres, ſans qu'on ait pû encore découvrir les Auteurs de ce vol. Tout cela fait horreur; tirons le rideau ſur des objets ſi funeſtes, & paſſons à l'Article des Finances.

X. On ne peut ſuffire ici à fraper des nouvelles Eſpeces pour ceux qui en viennent chercher; & le Contrôleur General des Finances a ordonné à tous les Receveurs Generaux de ne plus envoyer d'or

d'or ni d'argent à *Paris*, mais de le faire porter dans les Hôtels des Monnoyes de leurs Départemens; cependant les denrées continuent d'être toujours fort cheres, & on s'aperçoit, malgré ce grand mouvement dans les Eſpeces, que le Commerce eſt fort languiſſant. Aprés bien des perquiſitions, le Lieutenant General de Police a enfin fait arrêter quelques Auteurs des Lettres anonimes écrites dernierement à Mr. le Duc au ſujet de l'état preſent où ſe trouve le Royaume. L'Hôtel des Monoyes de *Liſſe* a été ſuprimé, à cauſe de ſa ſituation qui donnoit trop de facilité au tranſport des Eſpeces dans les Païs étrangers. Les Actions de la Compagnie ſont à 665. livres en nouvelles Eſpeces, & à 592. en anciennes Eſpeces. Voici les Edits, Arrêts & Declarations publiez pendant le mois de Fevrier.

Une Declaration du Roi du 25. Octobre 1725. regiſtrée le 14. Fevrier 1726., *en interpretation de celle du 29. Decembre 1698. concernant les Religionnaires fugitifs & leurs enfans qui rentreront dans le Royaume.*

Un Edit du Roi *contre les faux Monnoyeurs & Fabricateurs; qui renouvelle les défenſes de garder des Eſpeces décriées; qui défend le tranſport de l'or & de l'argent hors du Royaume ſous la peine de mort, & d'y faire entrer pendant l'eſpace de ſix années, ſous la même peine de mort, les Eſpeces de la nouvelle fabrique.* On en trouve le précis dans cet Article de France.

Un Arrêt du Conſeil d'Etat, par lequel le Roi declare, *qu'ayant été informé que les Accepteurs ou autres Debiteurs des Lettres de change tirées avant les dernieres diminutions, payables en Eſpeces au cours qu'elles avoient lors des Traitez, ſe trouvent aujourd'hui embaraſſez pour acquiter leſdites Lettres*

à cauſe des Eſpeces neuves qu'ils reçoivent dans leur Commerce ; S. M. ordonne que toutes les Lettres de change tirées avant les dernieres diminutions ſur des Negocians ou autres réſidens dans les Provinces de la domination de S. M. payables en Eſpeces à un plus haut prix qu'Elle donneroit actuellement aux Hôtels des Monnoyes, ſeront réduites à proportion de 13. livres le Loüis d'or, & de 3. livres 5. ſols l'Ecu, pour être payées ſur ledit pied en Loüis de 20. livres & en Ecus de 5. livres de la nouvelle fabrication. A l'égard de celles tirées depuis les diminutions, en Ecus anciens au cours de 3. livres, S. M. veut qu'elles ſoient acquitées auſſi en Eſpeces neuves, avec une plus valuë d'un douziéme du montant des Lettres en faveur des proprietaires. S. M. réitere la défenſe de ſtipuler doreſnavant aucun payement en autres Eſpeces que celles dont la fabrication a été ordonnée par Edit du mois de Janvier dernier, à peine de 3000. livres d'amande.

Autre *concernant les défenſes faites aux particuliers d'envoyer des Vaiſſeaux & faire Commerce dans les Pays de la Conceſſion de la Compagnie des* Indes. *Renouvellant leſdites défenſes, & ordonnant la ſaiſie deſdits Vaiſſeaux, & qu'il ſoit procedé contre les Proprietaires, en cas qu'ils faſſent leur retour dans les Pays étrangers pour éviter les peines portées contr'eux.*

Autre *concernant les négociations des Actions de la Compagnie des* Indes *& autres effets & papiers commerçables ; permettant à tous Marchands, Banquiers & autres qui ſont ou ſeront admis à la Bourſe, de négocier entr'eux leſdites Actions & effets, de la même maniere que ſe négocient les Lettres de change.*

Une Declaration du 7. Fevrier, *qui défend aux*

Sujets de la Religion prétenduë Reformée de vendre aucuns Biens ſans la permiſſion expreſſe du Roi pendant le tems de trois années. Renouvellant pareilles défenſes faites par la Déclaration du 18. Fevrier 1723.

Un Arrêt du Conſeil d'Etat, *qui ordonne aux Villes où il y des Hôtels des Monnoyes, de n'en tranſporter d'autres Eſpeces d'une Province à l'autre, que celles fabriquées en conſequence de l'Edit du mois de Janvier dernier.*

XI. Le Duc de Richelieu ne reviendra pas ſitôt de la Cour de *Vienne* qu'on l'avoit publié, & on vient tout recemment de lui envoyer de nouvelles inſtructions par une perſonne de confiance. Le Marquis de Brancas eſt, dit-on, nommé pour remplir l'Ambaſſade de *Rome*, à la place du Cardinal de Polignac qui eſt rapellé, & qui viendra prendre poſſeſſion de ſon Archevêché d'*Auch*, dés que le Pape aura fait la ceremonie de le ſacrer. Les 12. Bataillons qui ſont en *Dauphiné*, & qui avoient ordre de marcher en *Alſace*, ont été contremandez; & on parle fort d'un prochain accommodement avec l'*Eſpagne*; ce qui ſeroit un grand acheminement au rétabliſſement du calme qui paroit alteré depuis quelques mois.

Le 3. Mars le Roi alla à la *Menagerie*, où il trouva des relais de ſes Gardes & de l'Equipage. Il pouſſa juſqu'à *Ramboüillet*, ſans rien dire à perſonne, & ne retourna qu'à 8. heures du ſoir à *Marly*, où il tint encore Conſeil avant ſouper. S. M. a élevé Mr. Paris du Vernay à la dignité de Conſeiller d'Etat d'Epée, avec voix déliberative dans le Conſeil des Finances; ce qui ſurprend d'autant plus, que cette Charge n'a jamais été remplie que par des Officiers Militaires du premier rang. Le Marquis de Beringhen, premier Ecuyer du Roi, s'eſt

s'eſt démis de ſa Commanderie de *Pieton* en *Flandres*, qui eſt de 18000. livres de rente, en faveur du Chevalier de Vaſſé ſon Neveu, & cela avec l'agrément de S. M. La Garde du Roi Staniſlas a été augmentée de 30. hommes des Invalides qui ſe ſont déja rendus à *Chambor*. La Reine a fait défendre aux Comédiens Italiens tous les termes indécens & obſcénes, qui faiſoient le principal ſel de leurs piéces.

Mr. le Duc de Bourbon a, dit-on trouvé un fond de deux millions pour faire rebâtir le Château de *St. Germain en Laye*. Le Duc d'Antin a donné une grande Fête à Madame la Ducheſſe, la Marquiſe de Prie en donna une autre magnifique dans ſon Hôtel le dernier jour du Carnaval, où il y eut un grand concours de Maſques; & pendant les trois jours gras il y a eu Bal au Palais Royal. Le Baron de Planta eſt arrivé ici pour complimenter L. M. ſur leur Mariage, au nom du Landgrave de *Heſſe Darmſtat*.

ARTICLE V.

Contenant ce qui s'eſt paſſé de plus conſiderable en ALLEMAGNE, depuis le mois dernier.

I. *Vienne*. On parle déja de renvoyer à *Londres* le Comte de Staremberg qui revint ici de *Hannover* à la fin du mois de Janvier dernier; & le Comte de Rabutin eſt enfin parti pour *Petersbourg*, où il va en qualité d'Envoyé extraordinaire de l'Empereur. On ne perd pas de vûë en cette Cour les engagemens dans leſquels on eſt entré avec l'*Eſpagne*, par les derniers Traitez de

Paix & de Commerce conclus à *Vienne*, ni l'Alliance qui ſe négocie avec la *Ruſſie*. Ce ſont les deux grands objets ſur leſquels roulent actuellement toutes les négociations, & au moyen deſquels on prétend ici affermir la tranquillité dont joüit à preſent l'*Europe*. On aſſûre que S. A. R. le Prince Eugene de *Savoye* s'entretenant dernierement avec le Miniſtre du Roi de la *Grande Bretagne* au ſujet de cette Alliance avec la *Ruſſie*, lui declara „ qu'il n'y avoit aucun lieu de douter que „ cette négociation ne donnât de l'ombrage aux „ Puiſſances qui avoient conclu le Traité d'*Han-* „ *nover*; mais qu'il avoit ordre de l'Empereur de „ l'aſſûrer que ladite négociation, qui n'étoit pas „ encore terminée, ne ſeroit point du tout pré- „ judiciable à aucun des Hauts Alliez; qu'au con- „ traire S. M. I. faiſoit un ſi grand cas de l'ami- „ tié & de l'Alliance qu'il avoit avec le Roi de „ la *Grande Bretagne*, qu'il n'y avoit rien qui l'en „ pût faire départir; qu'Elle attendoit la même „ choſe de S. M. Brit., & qu'Elle eſperoit auſſi „ que ce Monarque ne ſouffriroit point qu'aucu- „ ne des Puiſſances qui ſont entrées dans le Trai- „ té d'*Hannover*, excitât de nouveaux troubles ni „ dans l'*Empire*, ni en *Pologne*. Le même Prince ayant auſſi mandé depuis peu le Miniſtre du Roi de *Pruſſe*, lui propoſa la maniere dont on pourroit accommoder les affaires de Religion tant dans l'*Empire* qu'en *Pologne*, & lui remit à ce ſujet un nouveau projet d'accommodement, le chargeant de l'envoyer à ſa Cour, & de lui demander ſon aprobation; ſur quoi ce Miniſtre dépêcha auſſitôt un Exprés à *Berlin*. Tel étoit l'état des affaires les plus intereſſantes au commencement de Fevrier. Le Comte de Teſſin, Ambaſſadeur de *Suede*,

eſt

eſt arrivé ici, & n'avoit pas encore rendu viſite dans ce tems-là aux Miniſtres de la *Grande Bretagne*, de *Hannover*, de *Pruſſe* & de *Hollande*.

II. On renvoya le premier Fevrier à *Madrid* un Courier d'*Eſpagne*, avec une reſolution de l'Empereur au ſujet de *Gibraltar* & de *Port-Mahon*, & touchant la Compagnie d'*Oſtende*. L'aprés-midi l'Empereur tint Conſeil d'Etat; & le 2. Fête de la Purification de la Vierge, S. M. accompagnée des Chevaliers de la Toiſon d'or, & revêtuë du grand Collier de l'Ordre, aſſiſta à la Meſſe ſolemnelle dans l'Egliſe des Auguſtins, & l'aprés-midi aux Vêpres dans celle de la Maiſon Profeſſe des Jeſuites. Le 4. & le 5. l'Empereur tint encore Conſeil d'Etat, & donna Audience à pluſieurs perſonnes de toute condition. L'Imperatrice Regnante a été incommodée d'un rhume, & a gardé la chambre pendant quelques jours. On a reçu ici la nouvelle de l'acceſſion de la Province d'*Hollande* & de *Weſtfriſe* au Traité d'*Hannover*: & l'Envoyé de la Republique a porté, dit-on, des plaintes à la Cour, de la maniere pleine de hauteur dont un autre Miniſtre avoit parlé de cette acceſſion. On eſt informé que le Miniſtre du Roi de la *Grande-Bretagne* à *Conſtantinople*, a déja reçu des copies de ce Traité, & qu'il a été communiqué à la *Porte*. On parle de remettre les Troupes ſur le pied qu'elles étoient en tems de guerre, ce qui fera une augmentation de 20. mile hommes. Le Roi d'Eſpagne fait faire des offres trés-conſiderables à un des Generaux de l'Empereur, pour prendre le Commandement de ſes Armées avec l'aprobation de S. M. Le Prince de Brandebourg Culmbach eſt arrivé ici, & va être élevé à la Dignité de General Major.

III. On eſt occupé à la Chancellerie à exami-

ner la demande du titre d'Imperatrice en faveur de la Czarine, & il y a aparence que la Cour Imperiale n'eſt pas éloignée de lui accorder. La mort du Comte de Colloredo qui arriva à *Vienne* le 2., & qui étoit ci-devant Gouverneur General du *Milanez*, fait vaquer la Charge de Grand Marechal de la Cour, qui a beaucoup de prétendans: les principaux ſont le Comte de Windiſgrats, ci devant Plenipotentiaire au Congrés de *Cambrai*, le Comte de Staremberg, Grand Baillif de *Moravie*, le Comte de Kaunits, & le Comte de Staremberg, Ambaſſadeur de S. M. auprés du Roi de la *Grande Bretagne*. Le 5. Mr. Brandt, Envoyé du Roi de *Pruſſe*, eut Audience de l'Empereur, à qui il notifia la Naiſſance du Prince dont la Reine accoucha dernierement, & ce Miniſtre remit auſſi à S. M. une Lettre du Roi ſon Maître ſur le même ſujet. Le 8. le Duc de Richelieu, Ambaſſadeur de *France*, eut une longue conference avec le Prince Eugene de *Savoye*, à laquelle ſe trouverent les Miniſtres d'*Eſpagne*, de *Suede*, & de *Dannemarc*, & S. A. S. ayant, dit-on, demandé à ce dernier ſi le Roi ſon Maître accederoit au Traité d'*Hannover*, ce Miniſtre repondit, qu'autant qu'il en étoit inſtruit, S. M. Danoiſe avoit reſolu de demeurer neutre. Il paroît ici une brochure en François au ſujet de l'Alliance d'*Hannover*; & on en doit publier une autre dans la même Langue pour juſtifier la Navigation d'*Oſtende*. Si ces piéces parviennent juſqu'à nous, nous en ferons part. Cette derniere a pour titre, *la verité du fait & du droit, & de tout ce qui concerne l'interêt du Commerce des Indes, établi aux Païs-Bas Autrichiens*. „ L'Auteur y fait un narré hiſtori-
„ que de tout ce qui s'eſt paſſé depuis le com-
„ mencement de ce Commerce juſqu'à l'Octroi
„ accordé

„ accordé par l'Empereur, il prétend prouver par „ des témoignages authentiques & par des Traitez les droits de S. M. à cet égard, & faire „ voir que l'établiſſement de cette Compagnie, „ bien loin de nuire aux Sujets des Etats Generaux, ne peut que leur aporter de l'avantage. „ Il fait auſſi un long détail des grands ſervices „ que la Cour Imperiale a rendus en diverſes occaſions à la Republique d'*Hollande*. Le Comte de Converſano eſt arrivé ici de *Naples*; & le Marquis de Pancallier fils aîné du feu Marquis de Prié, de *Bruxelles*.

IV. Le Prince Emanuel de *Portugal* a pris congé de l'Empereur & de la Famille Imperiale, & eſt ſur ſon départ pour la Cour de *Madrid*, où S. A. R. fera deſormais ſa réſidence; le Roi d'*Eſpagne* lui ayant aſſigné un entretien convenable à ſon rang & à ſa naiſſance. Le Conſeil d'Etat s'aſſemble deux fois par jour, & l'Empereur y aſſiſte regulierement. On a déja reçu ici une partie du Subſide annuel que S. M. C. s'eſt engagée, par un des articles ſecrets du Traité de *Vienne*, de fournir à l'Empereur; ce qui met S. M. I. en état de faire de grands préparatifs de guerre, & on aſſure qu'en échange l'Empereur s'oblige de procurer à la Couronne d'*Eſpagne* la reſtitution de *Gibraltar* & de *Port-Mahon*. L'Envoyé de *Dannemarc* a fait ici de grandes plaintes du refus que fait le Conſeil Aulique d'ordonner la reſtitution en entier en faveur du Prince de *Holſtein-Norbourg*, par raport à ſes droits ſur la Succeſſion du Duché de *Ploën*; & le Magiſtrat de *Hambourg* a preſenté un ample Memoire contre la Regence de *Stade*, qui a introduit par force un Miniſtre dans l'Egliſe du *Dôme* de cette Ville. Le 15. le Duc de Richelieu, Ambaſſadeur de *France*, donna une magnifique

magnifique Fête dans ſon Hôtel à l'occaſion de l'anniverſaire de la Naiſſance du Roi ſon Maître, qui entra ce jour-là dans ſa 17^e^. année. Cette fête commença par un grand feſtin auquel tous les Miniſtres de la Cour Imperiale, les Miniſtres étrangers, & la principale Nobleſſe avoient été invitez; le ſoir le Palais de S. Exc. fut illuminé, & il y eut un très-beau Concert de voix & d'inſtrumens. Ce Seigneur avoit deſſein de faire jetter de l'argent au peuple, mais l'Empereur le fit prier de n'en rien faire pour prévenir tout deſordre. Ces réjoüiſſances ont duré 3. jours conſecutifs, & le 17. la clôture s'en fit par un magnifique Bal. Le Nonce du Pape a reçu un Exprés de ſa Cour avec ordre de S. S. d'aſſurer l'Empereur qu'Elle n'avoit jamais eu la moindre penſée d'entrer dans aucun engagement au préjudice de l'Auguſte Maiſon d'*Autriche*. Le Cardinal de Schrotenbach, Evêque d'*Olmutz* a été fait Protecteur de la Nation Allemande à la Cour de *Vienne*; & le Prince de Furſtemberg eſt ſur ſon départ pour aller à *Ratisbonne* prendre poſſeſſion de la Charge de principal Commiſſaire de l'Empereur à la Diette de l'*Empire*. Le 16. S. M. alla à *Jetzing* faire ſes devotions devant l'Image miraculeuſe de la *Vierge*; le 17. aprés-midi Elle aſſiſta à la Comedie Italienne avec toute la Famille Imperiale, & le 18. Elle alla prendre le divertiſſement de la chaſſe du Lievre aux environs de *Simmering*. Le Comte de Windiſgratz, Préſident du Conſeil de l'*Empire*, eſt dangereuſement malade.

V. Le 19. il ſe tint un grand Conſeil de Guerre en preſence de tous les Officiers Generaux, à l'iſſuë duquel on dépêcha des Couriers aux *Païs-Bas*, en *Italie*, & en *Eſpagne*. Ce jour-là le Prince Emanuel de Portugal partit pour *Madrid*; &

le

le 20. le Prince de Furſtemberg pour *Ratisbonne*. Le Comte de Tarrouca, Ambaſſadeur du Roi de *Portugal*, eſt arrivé ici de la *Haye*, & a pris ſon logement dans la Maiſon de plaiſance du feu Marquis de Rofrano, où Mr. ſon Fils étoit arrivé le 18. Le Comte de Harrach, Maréchal de la *Baſſe Autriche* a donné dans ſon Palais une grande Fête ſuivie d'un Bal, où la principale Nobleſſe parut maſquée, aprés s'être fait voir à la Cour dans ces habits qui étoient de la derniere magnificence. Le 20. l'Empereur aſſiſta au Conſeil d'Etat; & le ſoir on repreſenta à la Cour pour la premiere fois le nouvel Opera de la compoſition de l'Abbé Paſquini, qui fut parfaitement bien exécuté. Le 22. S. M. I. accompagnée du Prince Royal Hereditaire de *Lorraine*, alla ſe divertir à la chaſſe du Lievre aux environs de cette Ville; le 24. fête de *St. Mathias*, Elle aſſiſta avec les Chevaliers de la *Toiſon d'or* à la grande Meſſe, & l'aprés-midi à une Comedie Italienne qui fut repreſentée par de jeunes Seigneurs de la Cour ſur un Théatre élevé exprés dans l'Antichambre du Palais. Le Comte de Windiſgratz, Préſident du Conſeil de l'*Empire*, eſt retabli, & a repris les fonctions de ſa Charge. Le Duc de Richelieu, Ambaſſadeur de *France*, a reçu 100000. livres de ſa Cour, pour le dédommager des frais de la fête qu'il donna dernierement à l'occaſion de l'anniverſaire de la Naiſſance du Roi ſon Maître. On a reçu avis que le Miniſtre de cette Couronne à la *Porte*, y avoit communiqué le Traité d'*Hannover*.

VI. Il paroit ici un Ecrit intitulé: *Motifs pour leſquels le Roi & la Republique de* Pologne *ſont obligez d'acceder à l'Alliance projettée entre l'Empereur & la* Ruſſie, *qui aſſure les interêts de la Maiſon de* Saxe. Le 24. il arriva un Courier dépêché

pêché par le Comte de Konigſegk, Ambaſſadeur de S. M. I. à *Madrid*, avec des Lettres de ce Seigneur qui mande, „ qu'il ne peut trop ſe loüer „ du bon accuëil qui lui a été fait par le Roi & la „ Reine d'*Eſpagne*, qui lui ont d'abord donné „ Audience, & accordé en tout tems un libre ac„ cés auprés de leurs Perſonnes ; *ajoutant*, que „ les levées ſe font en ce Royaume avec un ſuc„ cés extraordinaire ; que quoiqu'on y faſſe fond „ ſur la continuation de la Paix, le Roi Cath. ne „ laiſſe pas de prendre les meſures convenables „ pour mettre une puiſſante Armée en Campagne „ & avoir une nombreuſe Flotte en Mer en cas „ de beſoin ; que l'on a envoyé de groſſes ſommes „ d'argent à *Pampelune*, à *St. Sebaſtien*, & à *Fontarabie* pour en achever les Fortifications, & que „ la Cour ſe trouve trés-bien d'avoir augmenté „ les Eſpeces d'argent à proportion de celles d'or. „ Il finit en diſant qu'il agit en tout de concert „ avec le Duc de Riperda en qui L. M. Cath. ont „ une confiance entiere.

On a trouvé & reglé le fond neceſſaire pour l'établiſſement du Conſeil de Marine, auquel ſeront employez entr'autres les 400000. florins provenans de la Ferme du Tabac ; & la Cour a envoyé des ordres exprez aux *Païs-Bas Autrichiens* pour y établir des Manufactures, afin de pouvoir ſe paſſer de celles des Etrangers. On dit à preſent que le Duc de Richelieu ne partira pas ſi tôt qu'on l'avoit crû pour retourner en *France* ; ce Miniſtre ayant reçu depuis peu de nouvelles inſtructions de ſa Cour ; & on parle ſourdement de l'acceſſion du Roi de *Suede au* Traité d'*Hannover*. Suivant le nouvel état de guerre qui paroit, l'Armée Imperiale ſera cette année de 98000. hommes d'Infanterie, y compris deux Regimens

de

de Heyduques, & de 31724. hommes de Cavalerie, y compris les Cuiraſſiers & deux Regimens de Huſſars, en tout 129724. hommes. Le 28. il y eut à la Cour une grande Maſcarade, où il fut permis à tous ceux qui avoient été invitez, de paroître maſquez; & les plaiſirs du Carnaval ſe continuent ici par de frequentes fêtes & de magnifiques courſes de Traineaux ſur les neiges qui ſont de nouveau tombées en abondance. Les Bagages du Comte Frederich de Harach ſont partis pour *Turin*, où ce Seigneur va exécuter une Commiſſion de l'Empereur auprés du Roi de *Sardaigne*.

VII. *Munſter*. La nuit du 18. au 19. l'Electeur de Cologne partit d'ici en poſte pour *Munich*, où l'Electeur de Baviere ſon Pere étoit toujours dangereuſement malade.

On n'a été occupé pendant ce mois dans toutes les autres Cours d'*Allemagne*, que des plaiſirs & des divertiſſemens du Carnaval.

VIII. *Munich*. Le 26. entre les 7. & 8. heures du ſoir, mourut en cette Ville, aprés une longue maladie, Maximilien Emanuel-Marie, troiſiéme Electeur de Baviere, Condirecteur du Cercle du même nom, Grand Maître & Vicaire de l'*Empire*, dans la ſoixante-quatriéme année de ſon âge, étant né le 11. Juillet 1662. Ce Prince eſt generalement & univerſellement regreté de tout le monde, dont il étoit generalement & univerſellement aimé: Il étoit Fils de l'Electeur Ferdinand-Marie, & Petit-fils de Maximilien, premier Electeur de *Baviere*, qui fut élevé à cette Dignité en 1623. par l'Empereur Ferdinand II., à la place de Frederic Electeur Palatin, mis au ban de l'Empire aprés la Bataille qu'il perdit à *Prague* l'an 1620. Au mois de Juillet 1680., il prit le Gouvernement

vernement de ſes Etats, vacans par le décés de l'Electeur Ferdinand-Marie ſon Pere. En 1685. il épouſa en premieres nôces Marie-Antoinette, fille de l'Empereur Leopold, morte au mois de Decembre 1692., de laquelle il eut trois enfans auſſi morts: & en ſecondes nôces au mois de Decembre 1694. Thereſe-Cunegonde, fille de Jean Sobieski Roi de *Pologne*, & de Marie-Caſimire-Loüiſe de la Grange d'Arquien. Les Princes nez de ce ſecond Mariage ſont, 1. *Charles-Albert-Cajetan* Prince Electoral de *Baviere*, né au mois d'Août 1697. qui a épouſé Marie-Emilie d'*Autriche*. 2. *Ferdinand-Marie*, ſecond Prince de *Baviere*, né au mois d'Août 1699., marié avec Marie-Anne-Caroline de *Neubourg*. 3. *Clement-Auguſte*, Archevêque & Electeur de *Cologne*, Evêque de *Muſter* & *Paderborn*, né au mois d'Août 1700. 4. *Theodore* Evêque de *Ratisbonne*, né au mois de Septembre 1703. 5. Une Princeſſe qui a embraſſé la vie monaſtique.

Le 2. Mars le Corps du feu Electeur fut porté à l'Egliſe des Theatins, aprés avoir été expoſé pendant pluſieurs jours dans une des Salles du Palais, & dépoſé dans le Caveau de la Maiſon Electorale, auprés de celui de l'Electeur Ferdinand-Marie ſon Pere; l'Epitaphe ſuivante étoit gravé ſur le Cercuëil d'Etain, dans lequel le Corps étoit enfermé.

Maximilianus-Emanuel
Ferdinandi-Mariæ Filius
Utr. Bav. ac Palat. ſup. Dux Com. Palat. Rhen.
S. R. I. Archidap. & Elect. Landgrav. Lichtenberg.
Anno M. DC. LXII. Jul. XI. natus Monachii
Ibid. denatus Ao. M. DCC. XXVI. Feb. XXVI.
horâ poſt meridiem ferè VII. (nimus,)
Princeps verè clemens, verè prudens, atque magna-

Ob ſummas naturæ dotes
tenerrimè amatus à ſuis,
Mirè æſtimatus ab amico, & hoſte. (*gio*)
Exercituum *ad Rhenum, in Hungaria, Italia & Bel-*
ſummus Imperator,
Ottomannos *non una clade fudit.*
imperterritus & glorioſus
Fortiſſimus pro Deo & Religione Miles:
ſub armis & galea incanuit
Cui *annos ſolùm X. ultimos vivere licuit*
in Patria & Pace.
Reliquit
Filios quatuor
Duos conjugatos ſaluti Imperii;
Duos conſecratos bono Eccleſiæ,
Filiam in Monaſterio deſponſatam Chriſto.
Et vidit benedictionem Domini
Ex Carolo nempe, (*rede,*)
Electoratus *paternarum ditionum & virtutum ha-*
Neptes duas,
Ex Ferdinando cum Nepte Nepotes duos.
Clementem Electarali pileo & mitra quadruplici
Eminentiſſimum Sacerdotem.
Theodorum Epiſcopatu gemino, tum datum,
tum deſtinatum Antiſtitem.
Hic vir, hic eſt (*bi aſſeruit:*)
Cujus *animam Chriſtianiſſimè compoſitam calum ſi-*
Memorium poſteris nemo eripiet.

Nous avons omis de dire ci-deſſus qu'en 1648. par la Paix de *Munſter*, l'Electorat de Baviere fut aſſuré à perpetuité aux Deſcendans de Maximilien.

ARTICLE VI.

Contenant ce qui s'eſt paſſé de plus conſidérable en POLOGNE & dans le Pais du NORD depuis le mois dernier.

I. *Arſovie.* On voit en cette Cour un mêlange aſſez ſingulier d'intrigues, de têtes, de négociations, & de brigues; & c'eſt dans cette diverſité que chacun ne cherche qu'à avancer ſes affaires. Nous n'entrerons pas dans un détail ſi embaraſſant, ni dans les vûës qui font mouvoir tant de differens objets; & comme l'Aſſemblée des Senateurs eſt ce qui paroit le plus à portée, & en même-tems le plus intereſſant dans la conjoncture preſente, puiſque c'eſt elle qui doit décider & de la tenuë de la Diette, & du repos de la Republique; c'eſt à ce qui s'y paſſe que nous nous en tiendrons, en reprenant la ſuite de ce que nous en dimes le mois dernier.

La Seſſion du 22. Janvier ſe tint au Château; & le Primat aprés s'être fort étendu ſur les loüanges du Roi, pria le Grand Chancelier de la Couronne de communiquer à l'Aſſemblée ce qui s'étoit paſſé avec les Cours étrangeres depuis la dernier Diette generale: là deſſus le grand Chancelier repondit, „ qu'on avoit aporté tous les „ Actes & autres piéces, pour donner les infor„ mations neceſſaires ſur l'état preſent de la Re„ publique, afin que les Senateurs puſſent don„ ner leurs avis ſur les meſures qu'on devoit „ prendre. On commença alors à faire la lecture de ces piéces, par celles qui contiennent ce qui s'étoit paſſé avec le Nonce du Pape; & la

Seſſion

Seſſion fut remiſe au 25. Ce jour-là on lut ce qui s'étoit paſſé dans les Conferences tenuës au mois de Novembre dernier entre le Primat & l'Ambaſſadeur de l'Empereur. Le 26. on fit la même choſe de ce qui s'étoit paſſé avec l'Ambaſſadeur de *Ruſſie*. Le 28. on lut les prétentions & les griefs de cette Couronne contre le Roi de Pruſſe, & ceux de S. M. Pruſſienne contre cette Couronne; & la Seſſion fut renvoyée au 31. La lecture des piéces que l'on fit ce jour-là, furent les Lettres des Rois de *France*, de la *Grande-Bretagne*, de *Dannemarc* & de *Pruſſe*, écrites au Roi ſur l'affaire de *Thorn*; & les reponſes de S. M. à ces Lettres. 2. Les Lettres écrites par l'Empereur à S. M. Polonoiſe. 3. Les diſcours faits par Mr. Finch, Miniſtre du Roi de la *Grande-Bretagne* à *Ratisbonne* & à *Dreſde*; de même que les reponſes faites là-deſſus à S. M. Britannique. 4. Les informations faites dans l'affaire de *Thorn*. 5. Les remontrances du Roi de *Dannemarc* en faveur des non-conformiſtes, avec la reponſe du Roi à S. M. Danoiſe.

Le Primat ne ſe trouva point à cette Aſſemblée à cauſe d'une indiſpoſition; mais les Senateurs s'étant rendus chez lui, y tinrent une longue conference.

II. On continua le premier Fevrier, & les jours ſuivans dans l'Aſſemblée du Senat de lire diverſes piéces relatives aux affaires de la Republique; & cette lecture ayant été achevée le 7., le Primat demanda à tous les Senateurs preſens leurs avis là-deſſus. Sur quoi l'Evêque de *Cracovie* declara. 1. „ Qu'à l'égard du Droit de Pa-„ tronage diſputé par la Cour de *Rome*, il jugeoit „ neceſſaire, qu'on envoyât un Ambaſſadeur à „ *Rome*, avant la tenuë de la Diette generale des „ Etats

„ Etats de *Pologne* & de *Lithuanie*, & qu'on laiſ-
„ ſât cependant la liberté aux Miniſtres de S. M.
„ d'agir en cette occaſion, ſelon qu'ils le juge-
„ roient à propos. 2. Qu'on fit une reponſe cathe-
„ gorique a l'Empereur, par laquelle on lui de-
„ clarât que la Republique ne pouvoit point trai-
„ ter de ſes Propoſitions, qu'on n'eût préalable-
„ ment établi la Commiſſion dont on a ci devant
„ parlé. 3. Que comme le Marechal de la Cou-
„ ronne n'avoit pas encore terminé ſa Commiſ-
„ ſion, ni par conſequent fait aucun raport là-
„ deſſus, il devoit inſiſter fortement ſur des re-
„ ponſes plus poſitives que celles qu'on lui avoit
„ communiquées, par raport à la *Courlande* & à
„ la *Livonie*. 4. Qu'en conſideration du dernier
„ Traité conclu avec la Cour de *Berlin*, il y avoit
„ lieu d'eſperer que les mouvemens dont on étoit
„ menacé par le dernier Memoire de cette Cour,
„ n'auroient aucun lieu. 5. Que l'affaire de
„ *Thorn* pouvoit être renvoyée à la prochaine
„ Diette generale, à condition néanmoins qu'on
„ accordât une pleine liberté à tous les Catholi-
„ ques Romains qui ſe trouvoient dans les Etats
„ des Puiſſances Proteſtantes. 6. Qu'en cas que
„ la Republique vint à être attaquée, S. M. ſe-
„ roit autoriſée de convoquer la Diette generale,
„ & de mettre auſſi ſur pied la Nobleſſe, & ge-
„ neralement toutes les Milices du Royaume.
„ 7. Qu'on mit au jour un Manifeſte, par le-
„ quel il fût declaré, que le deſſein de la Repu-
„ blique n'étoit pas d'entrer en guerre; mais ſeu-
„ lement de ſe tenir ſur la defenſive. 8. Et en-
„ fin qu'on remerciât les Miniſtres d'Etat de ce
„ qu'ils avoient refuſé d'admettre à l'audience pu-
„ blique du Roi, ceux qui avoient offerſé la
„ Nation Polonoiſe. Ces points furent unanime-

„ ment

ment agréez par les autres Evêques qui étoient preſens, au nombre de ſept, de même que par le Primat & les autres Senateurs. On ajoute qu'il fut auſſi conclu dans cette Seſſion, „ Que „ tout ce qui ſe traiteroit en particulier avec les „ Miniſtres de l'Empereur & du Roi de Pruſſe; „ ſeroit renvoyé à la prochaine Diette generale; „ que le Roi auroit la liberté de fixer le tems „ de cette Aſſemblée & de mettre ſur pied le Ban „ & l'arriere-Ban; qu'on recommanderoit à la „ clemence de S. M. la Ville de *Thorn*; & qu'Elle „ ſeroit autoriſée d'ajuſter à l'amiable le different „ qui regnoit avec un Prince voiſin, mais ſans „ parler des griefs de Religion. Sur quoi le Grand Treſorier de la Couronne ayant pris la parole, inſiſta ſur la neceſſité de convoquer la Diette generale, & d'expédier les Univerſaux pour les Diettes provinciales, repreſentant au contraire les fâcheuſes ſuites que pourroit avoir la levée du Ban & de l'arriere-Ban. La plûpart des Senateurs furent de cet avis, & le Primat les remercia de cette concluſion, dont il promit de faire raport au Roi. Ainſi finirent les Seſſions du Senat commencées dés le 15. Janvier. Le 9. le Primat preſenta à ce Monarque un Memoire de tout ce qui s'étoit paſſé dans l'Aſſemblée du Senat; aprés quoi S. M. congedia les Seigneurs qui la compoſoient. Les principales matieres qu'on y a traitées ſont les prétentions de cette Couronne contre la Cour de *Pruſſe*; & celles de cette Cour contre la Couronne de *Pologne*; la demande de la Czarine, d'être reconnuë Imperatrice de Ruſſie; la reſtitution des Biens enlevez aux Egliſes Grecques; & la reparation de l'affaire de *Thorn*. Depuis la ſeparation de cette Aſſemblée, il ne laiſſe pas de ſe tenir des conferences entre dix Evêques & 20. Senateurs

Laïques; mais les Miniſtres n'y ſont point admis. Quelques Miniſtres étrangers ſe ſont déja retirez, aprés néanmois l'avoir fait communiquer au Roi & au Senat; ce qui fait que l'on ſe flatte qu'ils reviendront avant la tenuë de la Diette generale dont le terme n'eſt pas, que l'on ſçache, encore fixé.

III. Les divertiſſemens de la chaſſe, les fêtes & les affaires partagent les occupations du Prince Royal & Electoral de *Saxe*, qui ſe tient toujours ici. La Princeſſe ſon Epouſe n'eſt pas encore arrivée de *Dreſde*; & on aſſûre qu'en cas qu'elle vienne ici, elle gardera l'*incognito*. S. A. R. a été nommée par le Roi Préſident du Conſeil de Cabinet de S. M.; & le 13. elle prit poſſeſſion de cette Charge: tous les Colleges & Miniſtres étrangers devans deſormais s'adreſſer à ce Prince lorſqu'ils auront quelque repreſentation à faire. Comme l'ouverture de la Diette generale eſt remiſe au mois de Septembre prochain, & que quelques-uns doutent même qu'elle puiſſe ſe tenir alors, on croit que le Roi ira faire un tour dans la *Pruſſe Polonoiſe*, & que le Prince Electoral retournera à *Dreſde* dés que les plaiſirs du Carnaval auront pris fin. Le 18. le Primat du Royaume traita trés-ſplendidement à dîner le Roi, le Prince Electoral, les Senateurs qui étoient en Ville, & pluſieurs Dames du premier rang. Le lendemain le Grand Marechal de la Cour, ci-devant Palatin de *Mazovie*, donna à ſon tour un magnifique feſtin, dans le Palais de l'Evêque de *Cracovie*, qui fut ſervi à 12. grandes Tables de 25. couverts chacune. Tout le Palais étoit illuminé, & l'on y voyoit les Portraits du Roi & du Prince Electoral, avec cette inſcription:

Vivat auguſta Domus Saxonia
Et habeat ſine nube dies;
Vivat Auguſtus ſecundus Rex Polonia.

La fête ſe termina par un Bal, où il y eut un grand concours de Maſques. Le Roi l'honora de ſa preſence juſqu'à deux heures du matin, & le Prince Royal juſqu'à trois.

IV. Le Palatin de *Podolie*, qui avoit été élevé à la Charge de General de l'Artillerie, a demandé d'être diſpenſé d'accepter cet Emploi; ce que le Roi a pris en fort mauvaiſe part, & on a apris par un Exprés dépêché de *Leopold* la triſte nouvelle de la mort du Grand General de l'Armée de la Couronne. Le Comte de Rabutin envoyé par l'Empereur à la Cour de *Ruſſie*, arriva ici le 21. Le 22. il eut Audience du Roi & du Prince Royal, & s'étant rendu l'aprés-midi chez le Prince Dolhoruki Ambaſſadeur de la Czarine, il eut avec ce Miniſtre une longue conference. Sur les avis qu'on a reçûs que les Puiſſances voiſines font de grands préparatifs de guerre, le Roi a ordonné aux Generaux de la Couronne, d'aſſembler les Armées de *Pologne* & de *Lithuanie*, qui, à ce que l'on aſſûre, ſont déja en marche vers les Frontieres, pour être prêtes à tout évenement. On en formera, dit-on, trois Corps, dont il y en aura un en *Ermeland*, un autre dans la *Haute-Pologne*, & un troiſiéme en *Lithuanie*.

V. *Suede. Stockholm.* Quoique les Miniſtres étrangers continuent leurs conferences tant entr'eux qu'avec les Senateurs & les Commiſſaires du Roi; on doute toujours que la Diette generale des Etats de ce Royaume, ſe tienne cette année. Le Comte de Gallowin Miniſtre de *Ruſſie*, a preſenté au Roi & à la Reine, de la part de la Czarine, de trés-riches fourures qu'il avoit reçuës de *Petersbourg*; & le 15. le Comte de Branacs Cereſt Ambaſſadeur de *France*, donna à l'occaſion de l'anniverſaire de la naiſſance du Roi ſon Maître, une fête

qui fut des mieux entenduë, & des plus brillantes. Le Roi honora le ſoir de ſa preſence la Compagnie pendant une heure entiere; & lorſque S. M. entra & ſortit, on fit pluſieurs ſalves de diverſes piéces de Canon, placées aux environs de l'Hôtel de Son Exc. Il y eut une magnifique illumination, & on fit couler au peuple diverſes fontaines de vin blanc & rouge. Le 20. le Roi partit pour aller prendre le divertiſſement d'une grande partie de chaſſe à *Upſal*, & revint ici le 24. Le Comte de Freytach Miniſtre de l'Empereur, eſt toujours attendu de *Copenhague*. Le Comte de Brancas Cereſt pouſſe vivement ſes negociations, & on confirme que cette Cour a enfin accedé au Traité d'*Hannover*; ce dont on ſera plus préciſement informé le mois prochain, & ce qui ſurprend d'autant plus que cette Couronne paroiſſoit vouloir entrer dans des engagemens tout oppoſez à ceux-là. Les Matelots qui avoint été renvoyez chez eux, ont reçu ordre de revenir à *Stockholm*, & à *Carelskroon* avant le commencement de Mars. On parle de travailler à l'équipement d'une nombreuſe Flotte immediatement aprés le dégel, & d'armer trois Fregates, pour les envoyer aux *Indes Orientales*. La Garniſon de *Stralſund* qui n'eſt que de 2400. hommes va être renforcée juſqu'à 4000. , & les ordres ſont donnez pour augmenter les Troupes de ce Royaume.

VI. *Dannemarc. Copenhague.* La Cour ſe tenoit encore à *Frederixbourg* au commencement de Fevrier; & le 6. le Roi y donna Audience au Comte de Freytach Miniſtre de l'Empereur, & au Baron de Bothmar Envoyé du Roi de la *Grande-Bretagne*, comme Electeur d'*Hannover*, qui depuis ont eu diverſes conferences avec les Miniſtres de S. M., & que l'on croit avoir roulé ſur l'acceſſion

aux

aux Traitez de *Vienne* & d'*Hannover*, ſur laquelle cette Cour ne paroit pas encore s'être déterminée. Les principaux Négocians de cette Ville ont formé une Compagnie d'aſſurance, qui a tout le ſuccés qu'on pouvoit en eſperer; & on ſe flatte d'empêcher par ce moyen la ſortie de l'argent du Royaume, pour les aſſurances qui ſe faiſoient à *Hambourg* & en *Hollande*. On a découvert en *Nortwege* un terrain fort avantageux pour la culture du Tabac; & les Mines de ce Païs ont beaucoup produit l'année derniere, ſuivant un état que le Directeur en a envoyé à la Cour. A la fin de Fevrier le Comte de Freytach Miniſtre de l'Empereur partit enfin pour la Cour de *Suede*, ſans que l'on ſoit encore informé de la réüſſite de ſes négociations en celle-ci.

VII. *Petersbourg*. La groſſeſſe de la Ducheſſe d'Holſtein eſt declarée; ce qui cauſe beaucoup de joye à toute la Cour. Le 8. Fevrier étant l'anniverſaire de la mort du feu Czar de glorieuſe memoire, la Czarine accompagnée de toute la Famille Royale & du Duc d'Holſtein, ſe rendit à l'Egliſe de *St. Pierre*, où le Clergé & la Nobleſſe s'étoient aſſemblez. L'Archevêque de *Novogrod*, aſſiſté de divers autres Prélats, y fit la lecture de la Liturgie; & l'Evêque de *Troitza* y prononça le panegyrique de ce défunt Monarque. La Czarine, de même que toute la Cour, qui aſſiſterent à ce Service, étoient tous en grand deüil, comme le jour des funerailles. On preſſe autant que la ſaiſon peut le permettre les armemens de terre & de mer. L'aîné des Princes de *Heſſe-Hombourg*, a été nommé General en chef de toute l'Infanterie; & on fait acheter grand nombre de Chevaux pour remonter la Cavalerie. Le General Staff eſt parti avec pluſieurs Officiers, pour aller com-

mander en Chef les Troupes Ruſſiennes en *Perſe* ; & le General Bohne ſe diſpoſe à le ſuivre dans peu. La grande affaire de l'Alliance qui ſe negogie entre cette Cour & celle de *Vienne*, & qui fait l'attention generale, n'eſt pas encore terminée. Le Comte de Rabutin Miniſtre de l'Empereur eſt attendu pour le mois de Mars.

ARTICLE VII.

Qui contient ce qui s'eſt paſſé de plus conſiderable en ANGLETERRE, en HOLLANDE, & aux PAIS-BAS, depuis le mois dernier.

I. *Londres.* Le Lord Carteret Viceroi d'*Irlande*, a envoyé ici les Adreſſes des deux Chambres du Parlement de ce Royaume ; & elles ont été preſentées au Roi qui les a reçu trés-gracieuſement ; on y remarque la même unanimité, & les mêmes ſentimens pour le ſervice de S. M., que dans celles du Parlement d'*Angleterre*, dont on trouve la traduction dans le Journal précedent. Le 21. Mr. le Grand Treſorier remit devant les Communes par ordre du Roi une copie du Traité d'Alliance conclu à *Hannover* le 3. Decembre dernier entre les Rois de la *Grande-Bretagne*, de *France*, & de *Pruſſe* ; de même qu'une copie des Traitez de Paix & de Commerce conclus à *Vienne* entre l'Empereur & le Roi d'*Eſpagne* ; & il fut ordonné que ces Traitez ſeroient examinez dans la huitaine. Le 28. les Seigneurs de la Chambre Haute ayans déliberé ſur les Traitez ci-deſſus, reſolurent, aprés bien des débats, de preſenter à ce ſujet une Adreſſe au Roi : Les Communes ayant auſſi pris le

le même jour en conſideration la même affaire, nommerent un Comité ſur le champ, pour dreſſer une pareille Adreſſe que celle des Seigneurs ; & le premier & le 2. Mars elles furent preſentées à S. M. En voici la teneur.

Adreſſe des Seigneurs, au Roi.

TRE'S-GRACIEUX SOUVERAIN,

NOUS *les trés-humbles & trés-fideles Sujets de V. M., les Seigneurs Spirituels & Temporels aſſemblez en Parlement, demandons la permiſſion de rendre nos ſinceres Remerciemens à V. M. de ſa trés-gracieuſe condeſcendance à nous communiquer les Traitez de Paix & de Commerce, faits à* Vienne *entre l'Empereur & le Roy d'*Eſpagne, *& l'Alliance defenſive entre V. M., le Roi Trés-Chrêtien, & le Roy de* Pruſſe.

Ledit Traité de Commerce, aprés une meure conſideration, nous paroît pleinement avoir été fait, dans la veue de mettre le Commerce des Indes *Eſpagnoles*, Orientales & Occidentales *entierement entre les mains des Sujets de Sa Majeſté Imperiale, contre le Traité de la* Barriere *fait entre l'Empereur & les Etats Generaux, dont Vôtre Majeſté à leur requiſition s'eſt renduë Garante, comme auſſi en violation de pluſieurs Traitez & Engagemens ſolemnels entre les Couronnes de* la Grande-Bretagne & d'Eſpagne, *& d'un dommage inexprimable aux Sujets de ce Royaume.*

Nous ne pouvons ſuffiſamment exprimer combien nous ſommes ſenſibles aux Obligations infinies que Nous avons à Vôtre Majeſté, pour le ſoin qu'Elle a pris du Parti Proteſtant au dehors, & du Commerce de cette Nation, en contractant dans cette conjonc-

ture

*cture de critique, la ſuſdite Alliance Defenſive, entierement neceſſaire pour maintenir la Balance de l'*Europe, *& pour conſerver pluſieurs precieux Droits, Immunitez & Avantages, par raport au Commerce de la* Grande-Bretagne; *& Nous aſſeurons V. M. que nous la maintiendrons & ſoutiendrons de tout nôtre pouvoir, dans les engagemens où Elle eſt entrée par ce Traité, & dans la pourſuite de telles autres meſures que V. M. en ſa grande Sageſſe trouvera à propos, pour prevenir les conſequences prejudiciables au Commerce de ce Royaume, que pourroit produire le ſuſdit Traité de Commerce.*

Nous reconnoiſſons très-humblement la bonté de Vôtre Majeſté de ne s'être laiſſé détourner par aucunes ſuggeſtions ou inſinuations, d'un Ouvrage ſi neceſſaire au Bien de vos Sujets de la Grande-Bretagne.

Ceux-là ont très-mauvaiſe opinion de cette Nation, qui peuvent s'imaginer que nous ſoyons capables de ſouffrir lâchement, qu'on faſſe aucune inſulte ou indignité à Vôtre Majeſté, à l'occaſion de la Fermeté qu'elle a de maintenir les veritables interêts & le bonheur de Vôtre Peuple; Mais la juſtice, la gratitude & l'honneur, rempliſſent nos cœurs de ſentimens bien differens, & nous obligent indiſpenſablement, d'aſſurer Vôtre Majeſté en cette occaſion, que ſi Vôtre Majeſté en aucun tems eſt inſultée ou attaquée par aucun Prince ou Etat dans aucun endroit de ſes Domaines ou Territoires, qui n'appartiennent pas à la Couronne de la Grande-Bretagne, *en reconnoiſſance des meſures que V. M. a priſes, pour conſerver & maintenir le Commerce & la ſureté de ce Royaume, & de ce que V. M. eſt entrée pour cet effet dans ladite Alliance defenſive, nous ſommes entierement reſolus, pour ſoutenir l'honneur de V. M. de faire tous nos efforts pour*

defendre

defendre & proteger ſes Domaines, contre toutes inſultes & attaques.

REPONSE DU ROY.

MILORDS,

„ JE vous remercie amiablement de cette
„ fidele Adreſſe preſentée ſi à propos; Le zele
„ que vous temoignez pour l'interêt de vôtre Pa-
„ trie ne m'eſt pas moins agreable, que celui
„ que vous faites paroître pour mon honneur.

„ Les aſſeurances que vous me donnez par raport
„ à mes Etats du dehors, contribueront ſans dou-
„ te beaucoup à la tranquillité generale de l'*Eu-*
„ *rope*; Et vous pouvez être aſſeurés, que je ne
„ ferai d'autre uſage de cette confiance qui regne
„ ſi heureſement entre nous, que de l'employer
„ à maintenir & avancer le bien de ce Royaume.

Areſſe des Communes, au Roi.

TRES-GRACIEUX SOUVERAIN.

NOus *les trés-humbles & trés-fideles Sujets de Vôtre Majeſté, les Communes de la* Grande-Bretagne *aſſemblées en Parlement, demandons la permiſſion, de remercier trés-humblement V. M. de la grande bonté qu'Elle a eu, de nous communiquer les Traitez de Paix & de Commerce conclus entre l'Empereur & le Roi d'*Eſpagne, *& l'Alliance defenſive entre V. M., le Roy Trés-Chêtien, & le Roi de* Pruſſe.

Les Engagements où vôtre Majeſté eſt entrée par cette Alliance defenſive, avec le Roi Trés-Chrétien & le Roi de Pruſſe, *afin de prevenir les dangereuſes veües & ſuites du Traité de Paix conclu entre l'Empereur & le Roi d'*Eſpagne, *& de conſer-*

ver

ver les précieux Droits & Privileges de cette Nation, contre le fatal but dudit Traité de Commerce: tendant à l'entiere ruine des principales Branches du Commerce Britannique, *& à l'infraction de pluſieurs Traités ſolemnels qui ſont encore en force, exigent de nous que nous exprimions nôtre juſte gratitude, du tendre intereſſement de V. M. pour conſerver la Balance & la Paix de l'*Europe, *la Religion Proteſtante, & les Interêts particuliers de Vos Sujets de la* Grande-Bretagne.

Et quand nous conſiderons la ſageſſe & la candeur de Vôtre Majeſté, en ce qu'Elle ne s'eſt point laiſſée détourner par aucunes ſollicitations ou inſinuations, de conſulter & pouſſer avec fermeté, le veritable interêt de vos Royaumes, Nous ſommes indiſpenſablement obligés par les plus étroits Liens de devoir & d'affection, d'aſſeurer V. M. qu'en defenſe de l'honneur & la Dignité de la Couronne Britannique, *nous aſſiſterons & ſoutiendrons efficacement V. M. contre toutes inſultes ou attaques, qu'aucun Prince ou Puiſſance (par reſſentiment des juſtes meſures que V. M. à ſi ſagement priſes) pourroit faire contre aucun des Territoires ou Domaines de V. M. quoy qu'ils n'apartiennent pas à la Couronne de la* Grande Bretagne.

Réponſe du Roi.

MESSIEURS,

JE vous remercie de cette marque particuliere de votre affection & confiance en moi; J'eſpere que l'aſſurance que vous me donnez de ne ſoufrir pas qu'aucun de mes Domaines Etrangers, ſoit expoſé, ou inſulté, à l'occaſion des meſures que j'ai priſes pour l'interêt de ces Royaumes, ſera un moyen de conſerver la Paix à l'Europe; Je n'ay aucune

eune veüe d'ambition à ſatisfaire, je n'ay aucune penſée de m'agrandir, ou d'étendre aucune partie de mes Domaines au hazard & aux dépens des autres: & comme mon honneur eſt la Cauſe commune & l'Interêt de tous mes Sujets, leur avantage particulier, ſera en toutes occaſions l'objet de mes ſoins conſtans.

Le 2. Mars les Communes en grand Comité prirent leur derniere reſolution ſur le Subſide. Le même jour les Seigneurs firent la premiere lecture du Bil de la taxe ſur les Terres, de celui de la Lotterie, & de celui pour punir les mutins & les deſerteurs; le 5. ils en firent la ſeconde lecture, & les agréerent, aprés quoi ils s'ajournerent au 7. jour que le Roi a dû venir dans leur Chambre pour donner ſon Conſentement Royal à pluſieurs Actes.

II. Le 5. Fevrier l'Ambaſſadeur de *Maroc* eut ſa premiere Audience publique du Roi avec les ceremonies ordinaires; le 7. du Prince & de la Princeſſe de Galles, & le 8. des jeunes Princeſſes leurs filles. On continuë ici les divertiſſemens du Carnaval avec beaucoup de faſte, & de magnificence. Le Bal, les Maſcarades, les ſpectacles, le Jeu, & les Fêtes ſe ſuccedans, de maniere que chaque jour fournit quelque nouveau plaiſir. Le 11. Mr. Henri Finch, frere de l'Envoyé Extraordinaire du Roi auprés de L. H. P. les Etats Generaux des *Provinces-Unies*, arriva ici de la *Haye*, & aporta la nouvelle que les Provinces d'*Hollande* & de *Weſtfriſe* avoient accedé au Traité d'*Hannover*, & qu'il y avoit lieu d'eſperer que les autres Provinces ſuivroient cet exemple. Le General Diemer eſt arrivé en cette Ville, en qualité d'Envoyé Extraordinaire du Landgrave de *Heſſe-Caſſel*. Le Lord Glenorchi eſt ſur ſon départ pour retourner à *Copenhague*

penhague; & le Marquis de Pozzo-Bueno, Ambaſſadeur d'*Eſpagne*, fait travailler à de magnifiques équipages, ce qui fait croire que S. Exc. reſtera encore ici quelque tems. Mr. Hop eſt revenu reprendre les fonctions d'Envoyé Extraordinaire de L. H. P. les Etats Generaux des *Provinces Unies*.

III. On a commencé ici à faire de grands armemens; & le 5. les Commiſſaires de l'Amirauté donnerent les ordres pour équiper proviſionnellement douze Vaiſſeaux de Guerre, dont les Capitaines furent nommez ſur le champ: les Navires ſont le *Graffton* & le *Hamptoncourt*, du troiſiéme rang de 70. piéces de Canon, & de 440. hommes d'équipage; le *Preſton*, le *Chatam*, le *Newfcaſtle*, le *Swallow*, le *Tigre*, le *Wincheſter*, le *Hampshire*, l'*Aſſiſtance*, le *Rocheſter*, & le *Weymouth*, du quatriéme rang de 50. Canons, & de 280. hommes d'équipage. Les 18. Vaiſſeaux qu'on nomme *Gardes-Côtes*, ſont à *Portsmouth*, *Chatam* & ailleurs; leurs Capitaines ont reçu ordre de rendre inceſſamment leurs équipages complets; & le Roi a nommé pour commander la Flotte l'Amiral Jennings, le Vice-Amiral Wager, & le Contr'Amiral Walthon. On projette auſſi d'envoyer au Printems prochain trois Eſcadres: la premiere aux *Indes Orientales*, la ſeconde dans la *Mediterrannée*, & l'autre dans la Mer *Baltique*, ſous le Commandement chacune d'un Amiral experimenté; & les Officiers des Regimens qui ſont en Garniſon à *Minorque* & à *Gibraltar*, ont ordre de ſe rendre à leurs poſtes, ſous peine d'être caſſez. L'Amiral Jennings eſt parti pour aller à *Chatham* arborer ſur le *Sandwich* le Pavillon Amiral de l'Eſcadre Blanche. Le 19. le Vice-Amiral Wager fit la même choſe ſur le *Monmouth* à *Portsmouth*; & le Chevalier Walton Contr'Amiral de l'Eſca-

dre

dre rouge a pareillement arboré ſon Pavillon à *Plymouth* ſur le Vaiſſeau le *Rippon*. Un grand nombre de jeunes Gentilshommes ſe préparent à aller ſervir cette année ſur la Flotte.

IV. Quelques bruits qui ſe répandent, on ſe flatte toujours ici qu'il n'y aura aucune rupture avec l'*Eſpagne*. On ne laiſſe cependant pas de prendre toutes les précautions neceſſaires, pour n'être point ſurpris, & on n'en porte pas moins toute ſon attention du côté de *Gibraltar* & de *Port-Mahon*, où le Comte de Portmore, & le General Carpenter Gouverneurs de ces Places, ont ordre de ſe rendre. Le Sr. Caiſley a été nommé Conſul pour la Nation Britannique à *Cadix*; & le Sr. Jean Edges Envoyé Extraordinaire à la Cour du Roi de *Sardaigne*, en la place du feu Lord Moleſwort. Le 4. Mars il y eut une grande Maſcarade dans la Maiſon de l'Opera, & le Roi y aſſiſta avec un grand nombre de Seigneurs. On a publié le plan de la Lotterie Parlementaire établie pour le ſervice de l'année courante 1726.; elle eſt compoſée de 100000. Billets à 10. livres ſterlings chacun, dont 8000. ſeront des prix, & 92000. des blancs. On parle d'augmenter de ſix ſols les Guinées à proportion de la derniere augmentation des Eſpeces d'or qui s'eſt faite en *Eſpagne* & en *Portugal*, & cela pour en empêcher la ſortie de ces Royaumes.

V. *Hollande*. Le 12. Fevrier le Marquis de St. Philippe s'étant rendu chez le Baron de Lynden, préſidant actuellement dans l'Aſſemblée des Etats Generaux pour la Province de *Gueldres*, lui remit ſes Lettres de créance comme Ambaſſadeur du Roi d'*Eſpagne*, & l'aprés-midi ce Seigneur alla le reconnoître en cette qualité dans ſon logement, & le feliciter au nom de L. H. P. La nuit du 8.

au

au 9. le Marquis de Fenelon, Ambaſſadeur de *France*, dépêcha Mr. ſon Frere à ſa Cour pour y porter la nouvelle de la reſoluion priſe par les Seigneurs Etats d'*Hollande* & de *Weſtfriſe*, d'accéder au Traité d'*Hannover*; & Mr. Finck, Miniſtre du Roi de la *Grande Bretagne*, envoya auſſi un Courier à *Londres* pour le même ſujet. On eſt ici tout occupé de négociations, & les Miniſtres de l'Empereur & du Roi d'*Eſpagne* preſſent vivement de leur part pour qu'on leur donne des reponſes ſatisfaiſantes ſur differens Memoires qu'ils ont preſenté; mais il faut ſuſpendre là deſſus ſon jugement juſqu'à-ce que l'on voye quelle en ſera l'iſſuë. On ſçait ſeulement que depuis peu L. H. P. ont repondu à la Lettre qui leur avoit été écrite par le Roi d'*Eſpagne*, & qui paroit dans ce Journal. Le 20. les Etats d'*Hollande* & de *Weſtfriſe* ſe raſſemblerent. Le 28. ils ſe ſeparent juſqu'à l'Aſſemblée ordinaire du mois de Mars; & le 9. de ce mois ils ſe ſeparerent encore juſqu'à une nouvelle Convocation. Mr. Hop eſt retourné à *Londres* en qualité d'Envoyé Extraordinaire de L. H. P. Le Prince de Kurakin, Ambaſſadeur de *Ruſſie*, eſt rapellé; & le 26. Mrs. de Singendonk, Hoornbeck, Coſſinga, & Pacts partirent pour aller à *Groningue* exécuter une Commiſſion des Seigneurs Etats Generaux. La Charge de Secretaire de Leurs Nobles Grandes Puiſſances a été donnée à Mr. Buy Echevin de la Ville d'*Amſterdam*; & celle de Secretaire du College des Députez, à Mr. Albert Fabricius Penſionnaire de la Ville d'*Harlem*. Ces deux Emplois étoient vacans par la mort de Mr. de Beaumont. Les glaces ayans été entraînées du côté de la Mer, & les eaux ayans conſiderablement baiſſé, on ſe croit à preſent hors de danger en ce Païs; mais cela ne répare pas le dom-

mage

mage cauſé par les inondations précedentes, qui eſt inexprimable & preſque irréparable, pluſieurs Quartiers ſe trouvans enſevelis ſous les eaux, & hors d'état de pouvoir ſe rétablir de longtems.

VI. *Païs-Bas. Bruxelles.* Le 8. on publia ici deux Placatts, l'un qui défend la ſortie des Grains, & l'autre de contrefaire ſous peine de mort, les Eſpeces de Monnoye de quelque Nation étrangere que ce ſoit. On a auſſi défendu ſous de rigoureuſes peines, de lever du monde dans ces Païs, pour quelque Puiſſance étrangere que ce ſoit; & aux Maſques de paroitre dans les ruës pendant ce Carnaval, ſous peine de cent florins d'amande. Comme on a reſolu de ne plus tirer des Sucres d'*Hollande*, il s'eſt établi à *Anvers* une Compagnie qui ſe propoſe d'en faire venir des *Indes* par *Oſtende*, pour les rafiner à *Anvers*; & le Magiſtrat a déja accordé pour cela une maiſon propre, où 80. perſonnes ſont actuellement employées. On parle auſſi d'établir à *Bruxelles* une rafinerie de Sel, pour n'être plus obligé d'en tirer de *Zelande*; & on prétend en faire venir pour cet effet d'*Eſpagne* & de *Portugal* par *Oſtende*. Le 28. la Ser. Archiducheſſe donna un Bal magnifique, auquel la Nobleſſe parut maſquée. Cette Princeſſe s'eſt promenée au *Cours* pendant les beaux jours avec un nombreux cortege de Caroſſes; & il y a eu pendant les jours gras Comedie & ſpectacle à la Cour. Mr. l'Ingenieur General de Beaufé, qui étoit ci-devant Lieutenant Gouverneur de *Dendermonde*, a été fait par l'Empereur Gouverneur de *Lier*, avec le caractere de Major-General. Les Commis de la Doüane ayans ſaiſi 52. mile Loüis d'or venans de *France* ſans paſſeport, le Conſeil des Finances les avoit jugé de bonne priſe; mais S. A. S. les a fait remettre, ayans été reclamez par le Miniſtre de *France*,

France, au nom du Roi ſon Maitre. La Cour va prendre le deüil pour la mort de l'Electeur de *Baviere*.

VII. *Oſtende*. Le 15. à 11. heures du matin, les cinq Vaiſſeaux de la Compagnie deſtinez pour les *Indes Orientales*, ſortirent du Port au bruit de toute leur Artillerie, pour ſe rendre dans la Rade. Ces Vaiſſeaux ſont trés-beaux, en trés-bon état, & bien montez, & on compte que leur Equipage monte à 750. hommes, outre 70. Grenadiers & quelques Officiers. Le 26. cette Flotte mit à la voile avec un vent favorable pour les Mers de *Bengale* & de la *Chine*, à l'exception du Vaiſſeau nommé l'*Eſperance*, commandé par le Capitaine Carpentier, qui a été obligé de rentrer dans le Port, ayant eſſuyé du gros tems dans la Rade, & qui ne put partir que le 4. Mars aprés avoir été radoubé. Les autres Bâtimens ſont, le *Lion d'or*, le *Tigre*, l'*Aigle*, & la *Paix*, bien armez en guerre, & en état de ne rien craindre ſur la route.

Faute de place nous renvoyons au mois prochain l'Article des Naiſſances, Mariages & Morts.

FIN.